COMMUNE DE LANUEJOLS

CARTE COMMUNALE

Dossier révisé approuvé 2014

version 03/15

- Rapport

de présentation

SOMMAIRE

Introduction 3

I. Contexte général / Diagnostic 7

1. Situation : « une commune de Montagne entre Causse et Cévennes »/ déplacements transports 8
2. Les hommes : « une lente progression démographique » 11
3, ll'Activité : « une dominante agricole » 12
4, Cadre de vie et habitat / Les équipements 14
5, Le tourisme vert et culturel 20
6,Perspective d'évolution : « une attrait croissant » 21

II. Etat Initial de l'Environnement 22

1. Relief et hydrologie géologie : « commune d'altitude au réseau hydraulique souterrain » 23
2. Géologie : « Entre causses et massif de l'Aigoual » 26
3. Végétation : « Pâturages et forêts de Pins » / Patrimoine écologique 30
4. Patrimoine écologique (znieff, Zico, Sites Natura 2000; ENS) 34
5. les unités paysagères « Causse Noir ; Gorges du Trévezel; massif de l'Aigoual » 46
6. Des espaces naturels façonnés par l'Homme 48
7. Les espaces agricoles 50
8. les espaces bâtis 51
   - Les fermes isolées
   - Les hameaux / destination
   - Montjardin /Hameau ou Bourg
   - Le Bourg /morphologie
9. Le Patrimoine architectural / historique 57
   - L'architecture : « une architecture riche et variée »
   - Les sites archéologiques
10. Hiérarchisation des enjeux 61

III. Perspectives d'évolution/ POTENTIEL 64

- le hameau des Mazes/
- Hameau de la Foulcarie : des limites bien marquées
- Hameau d'Espinassous : de nombreuses contraintes
- Les abords du Bourg / potentiel d'aménagement
- Liaison Montjardin – le bourg
- Autour de Montjardin
- Le projet de lotissement

IV. Conclusions / les choix 75

- rappel des objectifs
- Les choix /surfaces
- Résultats enquête publique 79

V. Incidences des choix sur l'environnement 80

1, Sauvegarde et mise en valeur du site et du patrimoine
2. Préservation des milieux naturels et écologiques / Incidence des choix sur les sites natura 2000 / 82 incidences sur les espaces agricoles
3. Prise en compte des risques incendie et feux de forêt 85
4. Prise en compte des risques d'affaissement minier 86
5. Prise en compte des risques d'inondation 87
6. prise en compte du risque retrait gonflement des argiles
7. prise en compte du risque sismique 88
8. prise en compte de la sécurité routière

En résumé, Impact du projet sur l'environnement 91

VI. Note d'application 93

VII. Servitudes 102

VIII. ANNEXES 144

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet de carte communale a reçu un avis favorable de la chambre d'agriculture et de la commission CDCEA (commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) tenue le 25 avril 2013 à Nîmes, assorti d'une recommandation : sortir les terrains entre Le village et Montjardin).
Par ailleurs le service Aménagement , Unité Urbanisme et Aménagement Durable des territoires de **la DREAL,** consulté en mars 2013 n'a pas formulé d'observation sur le projet de carte communale et **a conclu à l'absence d'incidences significatives de la carte sur les sites natura 2000 et plus globalement sur l'environnement** notamment au regard de la faible ampleur du projet communal, des études réalisées par le bureau d'étude « Visu » et le présent rapport de présentation.

COMMUNE DE LANUEJOLS

INTRODUCTION

Lanuéjols, commune rurale de Montagne, peuplée de 358 Habitants en 2011, étendue sur 6243ha, connaît une légère évolution démographique et économique. L'agriculture (élevage, culture fourragère) garde une place dominante malgré l'implantation d'entreprises diverses dans les domaines du bâtiment, de la formation, de l'artisanat, du tourisme et la baisse du nombre d'exploitations agricoles.

La commune couverte par un POS à partir de 1985 , s'est dotée d'une carte communale en 2007
La carte communale , document d'urbanisme simplifié permet :

- la **densification de l'habitat** dans et autour des zones urbanisées et bien desservies;
- l'**extension de la zone constructible en périphérie immédiate des zones habitées** (bourg et hameaux principaux), afin de répondre aux attentes en matière de construction de logements et de bâtiments professionnels.
- tout en empêchant un développement anarchique et excessif des constructions,
- en continuant à **protéger les zones naturelles** (milieux ouverts, hauts de versants), les zones coeur du Parc National des Cévennes ; les espaces ouverts abritant faune et flore remarquables;
- en **protégeant les sites historiques remarquables** (sites inscrits , sites archéologiques..)
- En permettant le **maintien de l'agriculture** par la protection des terres utiles aux agriculteurs , éleveurs (culture et pâturage)
- en **interdisant toute construction dans les zones à risques** : zones inondables autour de « l'Engarenne » ; zones à risques par rapport à la nature et aux caractéristiques du terrain (risque d'effondrement du sous sol..)...

La carte communale est un outil simple, adapté à la taille et la dynamique de la commune qui permet néanmoins d'envisager un développement raisonnable des zones urbaines et péri urbaines en fonction des besoins et des contraintes environnementales, démographiques et économiques.

Les zones constructibles sont regroupées essentiellement autour du bourg et du hameau de Montjardin. Les petits hameaux et mas isolés principalement voués à l'agriculture ne sont pas inclus dans la zone constructibles. Les espaces naturels, terres agricoles, prairies du Causse et forêts du Massif de l'Aigoual, qui abritent un patrimoine écologique exceptionnel sont préservés.

L'évolution des besoins

- depuis la mise en place de la carte communale, **57 PC ont été délivrés principalement dans le Bourg, dont 16 constructions de logement neufs (sur une surface d'environ 2,7ha).**
- Bien qu'il reste des terrains libres au seing de la zone constructible **(+23 ha), la rétention foncière , très importante, est un véritable frein au développement.**

Les équipements/ infrastructures

-La commune a réalisé les travaux d'assainissement collectif sur le Bourg et Montjardin;
- Une nouvelle ressource en eau va permettre de couvrir les besoins actuels et futur de la commune;
- L'entrée au village (route de Montjerdin) va être sécurisée et « embellie » grâce aux travaux sur l'entrée de ville;

Un projet urbain, un engagement social

- La commune a saisi une opportunité d'achat de terrain idéalement situés dans le prolongement de terrains communaux à l'entrée du village, à proximité des commerces et services de Lanuéjols;
- Un projet de lotissement comprenant une quinzaine de lots sur 1,8 ha va permettre de loger autant de nouveaux ménages en insufflant un renouveau dont la commune a besoin

La municipalité, soucieuse de répondre aux besoins en logement, souhaite réviser sa carte communale afin d'intégrer le projet de lotissement, parallèlement aux travaux engagés pour l'entrée de ville et les efforts réalisés sur les équipements.

Impact

Une partie des terrains sur lesquels est implanté le projet de lotissement est déjà en zone constructible, l'extension de la Zone Constructible représente 1,5ha. Alors que plus de 21,7ha ont été bâtis depuis l'approbation de la carte communale en 2007.

Le territoire communal étant concerné par des sites Natura 2000, le présent document est accompagné d'une évaluation environnementale d'une étude des incidences du projet de carte communale sur les sites natura 2000 (rapport cabinet Visu..).

Enjeux environnementaux

En effet le projet révisé de la carte communale doit être en adéquation avec les enjeux environnementaux, nombreux sur la commune de Lanuéjols :

- **Préservation de la biodiversité , des habitats d'espèces , des sites et des paysages**
les sites natura 2000 (dont 1 site d'intérêts communautaires; 1 zone spéciale de conservation ; 3 zones de protection spéciale ; Les ZNIEFF, 2 de type I et 3 de type II, 2 ZICO, Parc National des Cévennes, .); 1 site classé (l'Aven Noir)

- **Préservation du patrimoine historique** (nombreux sites archéologiques, 1 site inscrit);

- **Gestion des risques** (inondation; feu de forêt; mouvement de terrain par effondrement anciens sites miniers; séisme; retrait gonflement des argiles);
-
- **Gestion des ressources** (eau potable; forêts, ressources minières; agriculture)

2007 Abrogation POS ⇩ CREATION CARTE COMMUNALE	2012-2014 REVISION CARTE COMMUNALE ⇩ CREATION LOTISSEMENT COMMUNAL extension 1,5ha zone constructible (15 lots) continuité de l'existant (bourg centre) + révision zonage assainissement pour intégrer le projet.

	Constats	Atouts	Enjeux environnementaux	Objectifs
Commune	- Rétention foncière très forte; - besoins en logements insatisfait; - nécessité de fixer la population;	- engagement social de la commune; - **nouvelle ressource en eau**; - **assainissement collectif Bourg- Montjardin réalisé ;** - **projet d'aménagement de l'entrée de ville**	Nombreux sites natura 2000, ZICO parc National des Cévennes nombreuses ZNIEFF SAGE, ressource en eau Sites archéologiques site classé site inscrit Risques inondation, incendie, mouvement de terrain, séisme, affaissement minier Maintien de l'agriculture	Adéquation projet de carte communale révisée et préservation de la biodiversité (milieux et espèces); préservation du patrimoine historique; préservation de l'espace agricole; respect des objectifs du SAGE; Gestion des risques
Lotissement	- étude préalable cabinet urbanisme /architecture projet de lotissement 15 lots / 1,8ha	- **opportunité foncière** pour extension de la zone constructible; - terrains très bien situés (**desserte en réseau, proximité immédiate centre village; sécurisés par l'aménagement de la RD);** - avis favorable conseil général, DDTM / projet	- situation du projet dans le site natura 2000 « Causse Noir » ZNIEFF - extension sur zone agricole - risque sismique faible - risque retrait gonflement des argiles faible; - impact paysager	- Intégration dans le paysage; - économie d'espace; - préservation de la biodiversité (végétation, espèces animales);
cumul	Augmentation de populations prévisible	Adéquation projet/ ressources eaux potables; Réseaux suffisants; - concentration de l'urbanisation autour du Bourg; -nouvelles constructions hors zones à risque inondation/ feu de forêt	Préservation des sites, milieux et espèces remarquables Gestion des Risques Gestion des ressources	Effets cumulés négligeables

I. CONTEXTE GENERAL

DIAGNOSTIC

1. Situation :

Une commune de Montagne entre Causse et Cévennes

LANUEJOLS , commune de montagne d'une superficie de 6243 ha, est située au Nord du département du Gard entre Causse Noir et massif de l'Aigoual.

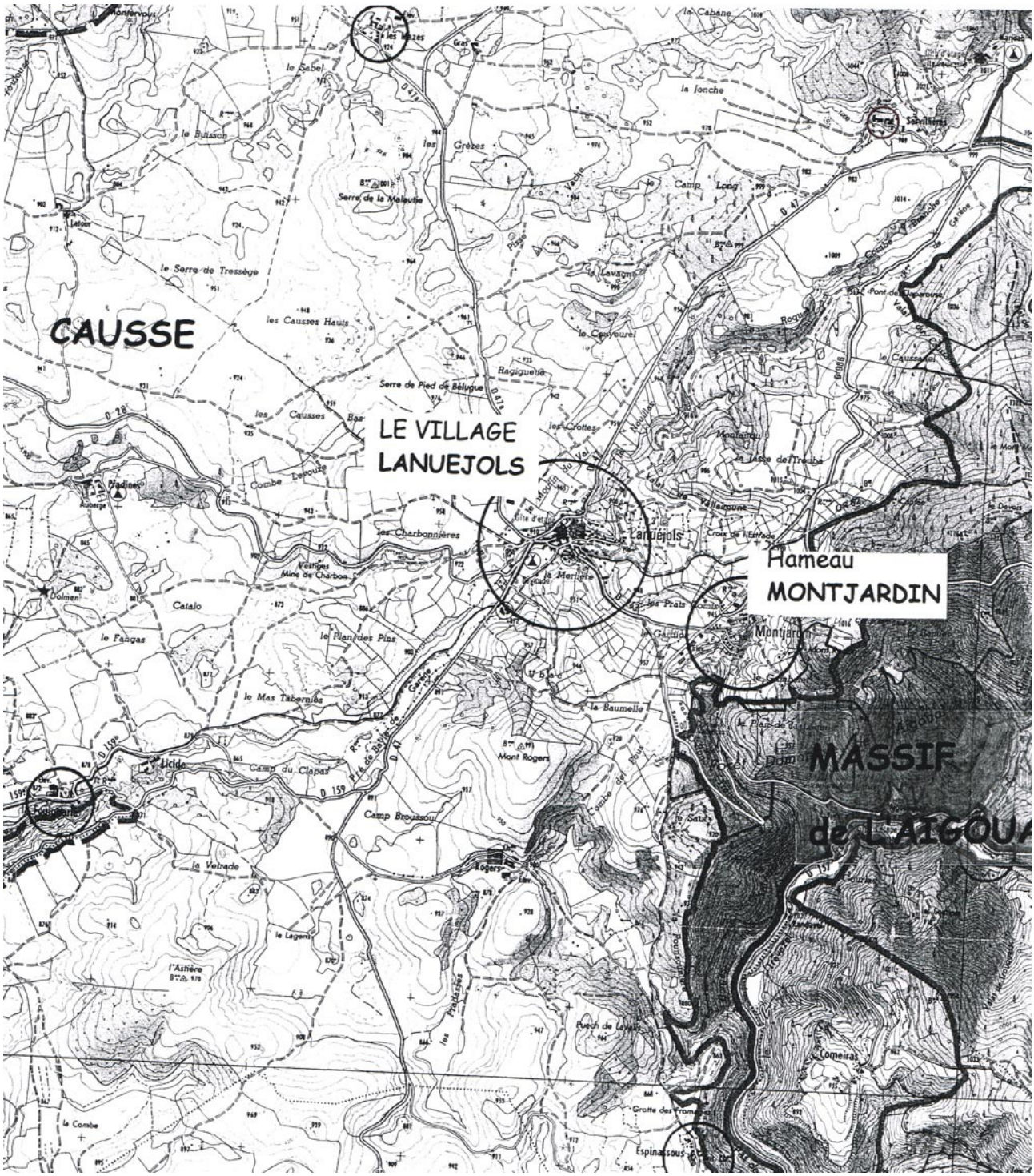

Commune d'altitude, 900m en moyenne (611 à 1187m), le climat est rigoureux et la pluviométrie abondante.

Le Village et ses Hameaux

Le village comporte outre le bourg principal, une dizaine de Fermes et 5 hameaux, répartis principalement sur le causse, plus rarement, en fond de vallée au Bord du Trévezel.

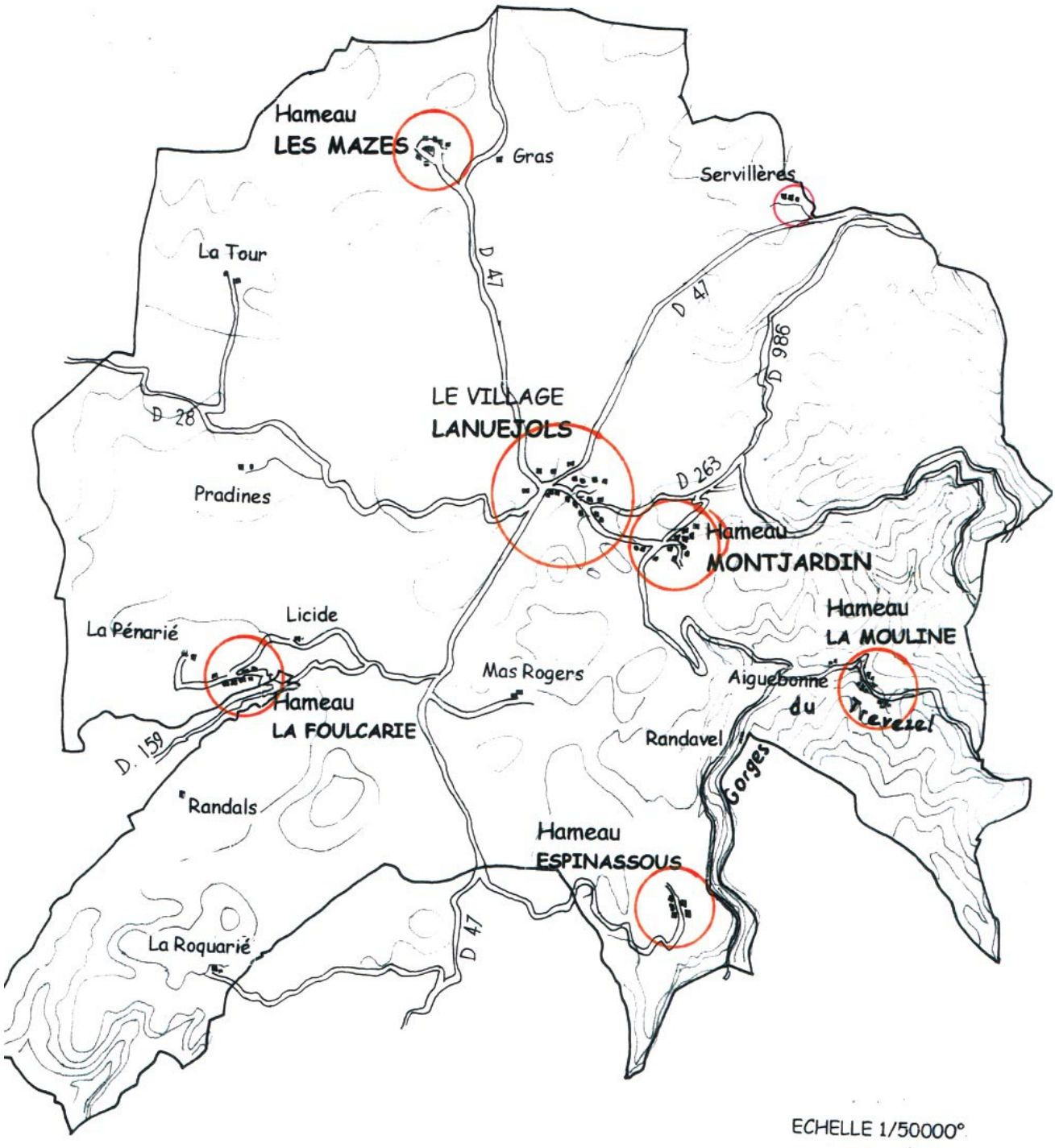

Déplacements et transports

La commune est limitrophe avec les départements de la **Lozère** (46 km de Florac)et de **l'Aveyron** (34 km de Millau) avec lesquels les **échanges sont nombreux** étant donné l'éloignement des pôles du département du Gard (115km d'Alès et 135 Km de Nîmes ; 50km du Vigan).

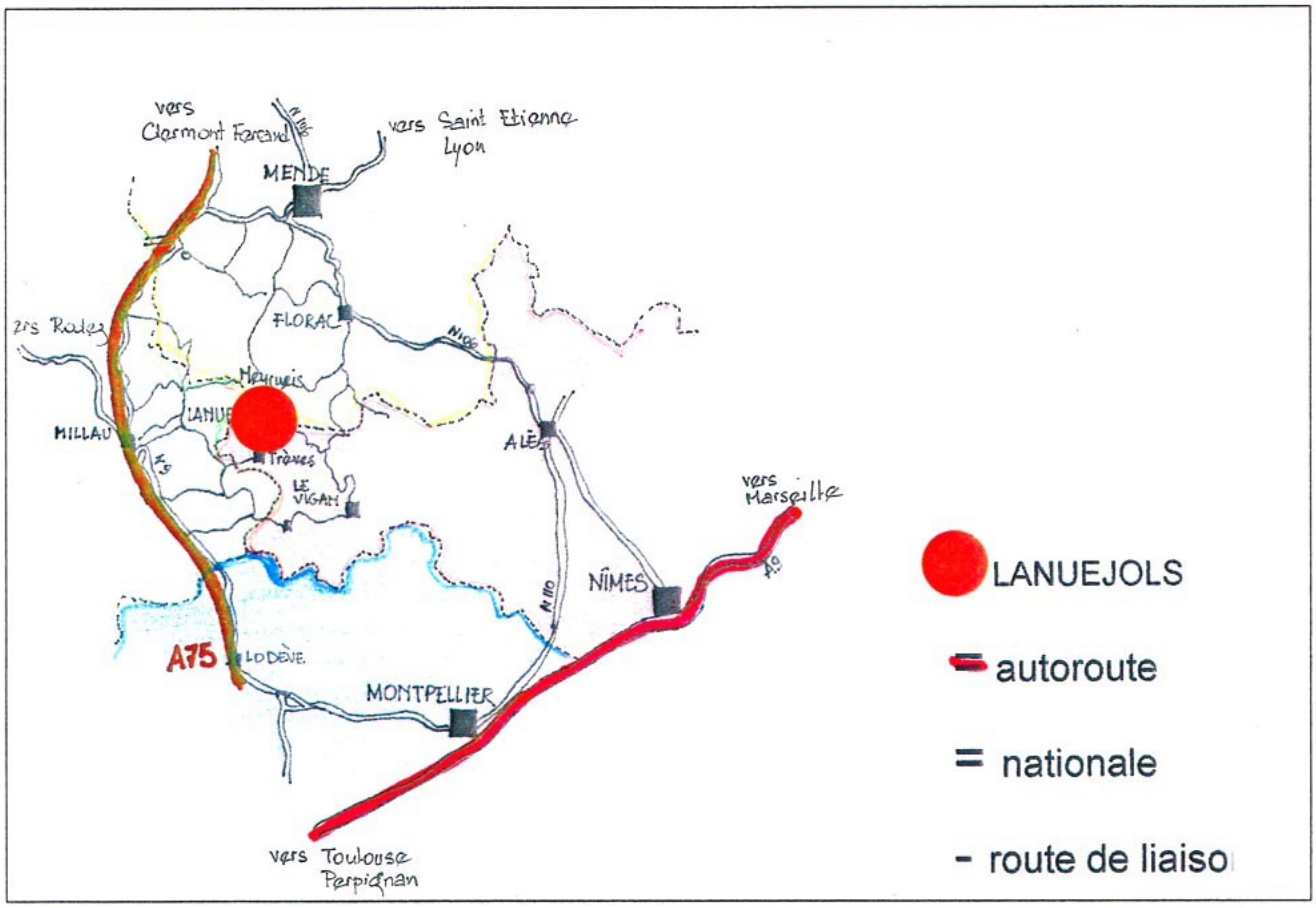

Le **réseau routier est globalement bien entretenu**, notamment la voirie communale qui dessert les hameaux.

La commune est assez éloignée des grands pôles du département, mais la **proximité de l'A75** récemment aménagée (aqueduc Millau) permet le **désenclavement de la région.**

Ramassage scolaire : des liaisons quotidiennes et hebdomadaires acheminent les lycéens vers Millau, des liaisons quotidiennes conduisent les collégiens vers Meyrueis.

Un ramassage quotidien, organisé par le conseil général du Gard, assure l'acheminement des écoliers (45 enfants en 2004) de la maternelle jusqu'au CE2 dans le cadre de groupement scolaire.

2. Les hommes : une lente progression démographique

La commune compte **375 habitants en 2011.**
La population n'a cessé de décroître depuis la fin du XIX : la guerre, la fermeture des mines a accentué ce processus au point de réduire des 2/3 le nombre d'habitants

Années	1886	1936	1990	1999	2006	2011
nombre d'habitants	1104	850	304	330	333	358

Ce processus semble s'inverser depuis les années 1990. La population a augmenté de plus de 6% en 9 ans grâce au solde migratoire (> à celui de la région).
Après une baisse de population entre 2000 et 2007, La croissance démographique est de nouveau positive avec une hausse de 15% de la population en 4 ans

En 2007, Les naissances restent inférieures au décès , le taux de natalité baisse en même temps que le taux de mortalité, ce qui laisse présager un vieillissement de la population, même si la part des +60ans est en régression relative (25% de la population en 2007 contre 36% en 1990) puisque la part des plus jeunes est en légère régression (18% en 2007 contre 20% en 2000).

POP T3 - Population par sexe et âge en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	176	100,0	150	100,0
0 à 14 ans	26	15,0	13	8,5
15 à 29 ans	33	18,9	28	19,0
30 à 44 ans	37	21,1	26	17,7
45 à 59 ans	41	23,3	39	26,1
60 à 74 ans	21	11,7	23	15,0
75 à 89 ans	17	9,4	20	13,1
90 ans ou plus	1	0,6	1	0,7
0 à 19 ans	35	20,0	24	15,7
20 à 64 ans	113	63,9	86	57,5
65 ans ou plus	28	16,1	40	26,8

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge

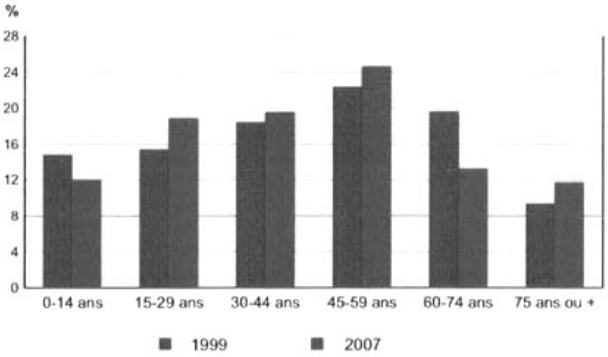

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,7	-1,1	-0,3	+0,9	-0,2
- due au solde naturel en %	-0,5	-0,7	-0,2	-0,4	-0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,2	-0,4	-0,1	+1,3	-0,1
Taux de natalité en ‰	10,3	9,6	11,3	7,4	7,6
Taux de mortalité en ‰	15,1	16,1	13,8	11,2	8,7

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

3. l'Activité , une dominante agricole :

des emplois à la hausse, une agriculture encore bien présente.

En2007 l'agriculture représente 33.3% des établissements actifs.
En 2000, 121 personnes ont un emploi soit 36,7% de la population totale (contre 31% en 1990).
8 personnes sur 10 travaillent à Lanuéjols même.
Les emplois à l'extérieur se trouvent souvent à Meyrueis, distante seulement de quelques kilomètres.

Le secondaire est relativement stable.
On compte 7 entreprises artisanales et/ou commerciales, dont 2 commerces de proximité (supérette, station service), 5 dans le tourisme, 4 entreprises de construction, 1 de réparation de matériel agricole, 1 de transport et 1 exploitation forestière..

1. Généralités

Population totale en 1990*	311	Superficie totale*	6 243 ha
en 1999*	333	Superficie agricole utilisée communale (?)	3 961 ha
		Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	4 267 ha

* Source : INSEE, DGI

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	15	17	c	173	223	c
Autres exploitations	7	6	c	27	18	c
Toutes exploitations	22	23	15	127	169	284
Exploitations de 10 ha et plus	21	21	15	132	186	284

Répartition des établissements par secteur d'activités

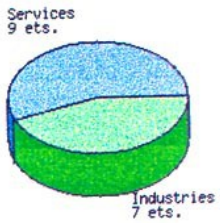

Le commerce, transport et service représente 37% des emplois, la construction 9.3% et l'industrie 11.1%. Le taux de chômage des 15 à 64 ans est faible et en régression(10.8% en 2007 contre 15% en 1999).
Le nombre d'emploi dans la zone est en progression : 154 en 2007 contre 128 en 1999. Le majorité des actifs est salarié (près de 74%).

Le centre de formation de l'Aigoual (travaux public) agréé pour l'apprentissage, permet à des jeunes de la région de suivre une formation, mais aussi parfois de trouver un emploi sur place.
Le secteur primaire occupe une place importante.

En 2010, on comptait 13 exploitations agricoles réparties sur une surface Agricole Utilisée (SAU) **de 4721ha**
Ces dernières se consacrent essentiellement **à l'élevage de brebis** dont la production laitière est acheté par Roquefort (AOC) et la production fromagère, seulement 1/7 de la SAU est constituée de terres labourables dont moins de 30% sont consacrés à la culture céréalières.

Répartition des espaces agricoles

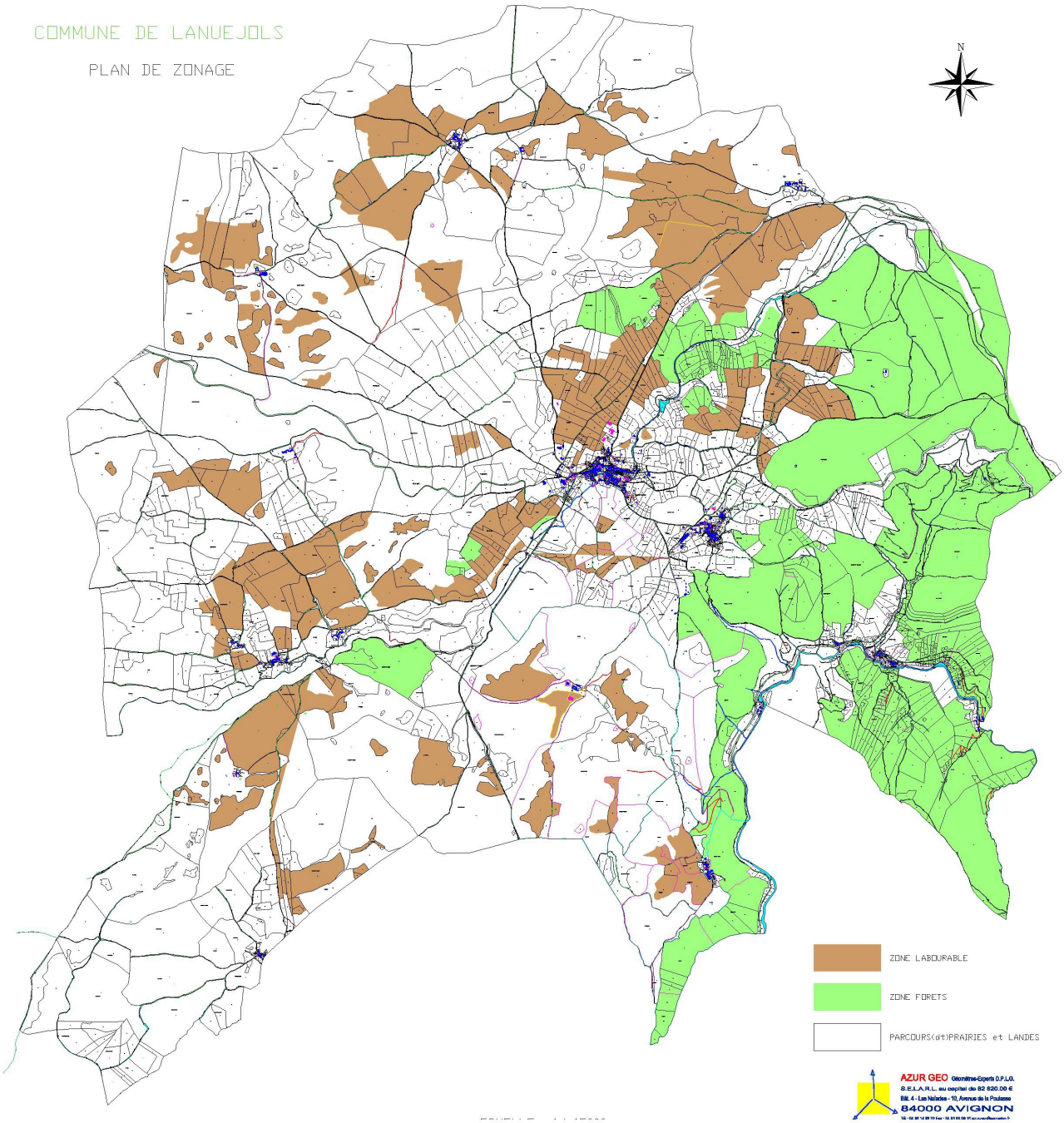

On compte environ 922ha de terres labourables disséminées sur tout le territoire communal , représentées en marron, 1143ha de forêt concentrées sur la partie Est du territoire, représentées en vert. Le reste des surfaces agricoles, plus de 3000ha, hors zone urbaine, est constitué de parcours (prairies, landes et broussailles) pour les brebis.

4,Cadre de vie et habitat

Commerces et services

Le village est particulièrement dynamique, non seulement par le nombre et la qualité des services et commerces implantés (une école maternelle, un centre d'accueil pour personnes âgées, une station service, un garage artisanal, 2 cafés, 1 boulangerie épicerie, 4 équipements sportifs, 1 bureau de poste, 1 caserne de pompier…), mais aussi par la vie sociale et culturelle (on compte 13 associations).

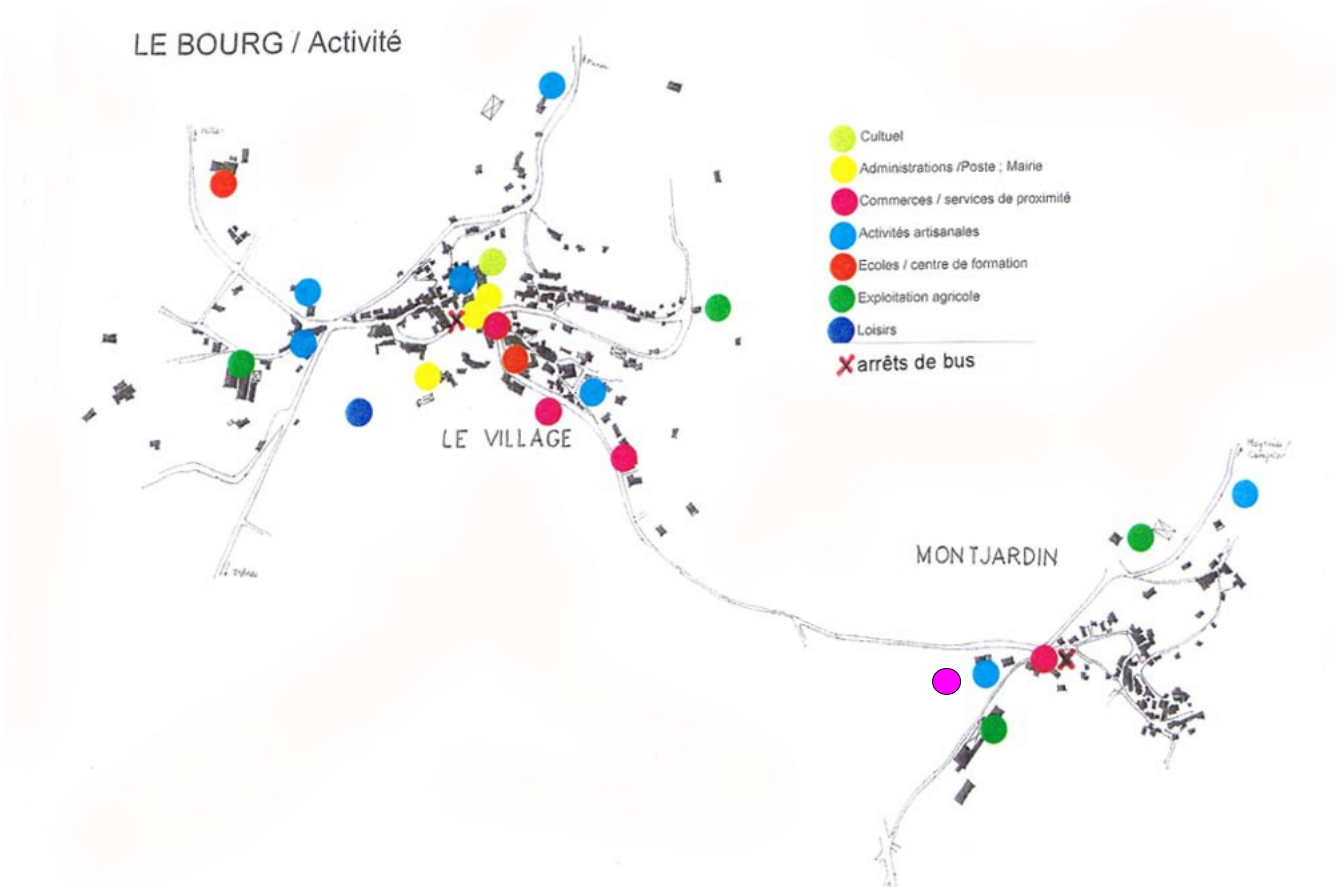

Les **services et commerces de bases sont assurés** (multiple rural, café, restaurant, distributeur de carburant, infirmière, maison de retraite

Implantés dans le village, la plupart sont **situés sur la route Lanuéjols – Montjardin.**

Les entreprises artisanales sont plutôt installées en périphérie , avec un développement récent sur la route de Meyruies.

A cela s'ajoutent les services et commerces itinérants (boucherie..) ; transport scolaire..

Le Logement

La part des résidences secondaires est en progression 150 en 2007.Les résidences principales (au nombre de 143 en 2000), disséminées aussi bien dans les hameaux ou fermes isolées que dans le bourg, représentent 40% du parc total.

Les résidences secondaires sont majoritaires et en progression (près de 56.5%) et sont souvent occupées par des personnes originaires du Pays qui demeurent parfois près de 6 mois de l'année à Lanuéjols. Ainsi la population peut doubler en été.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2010
Ensemble	**248**	**268**	**299**	**326**	**364**	**444**	458
Résidences principales	126	120	118	114	143	150	156
Résidences secondaires et logements occasionnels	96	119	149	179	199	251	252
Logements vacants	26	29	32	33	22	43	50

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2005	**144**	**100,0**
Avant 1949	74	51,7
De 1949 à 1974	19	12,9
De 1975 à 1989	18	12,2
De 1990 à 2004	33	23,1

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

LOG G1 - Résidences principales en 2007 selon le type de logement et la période d'achèvement

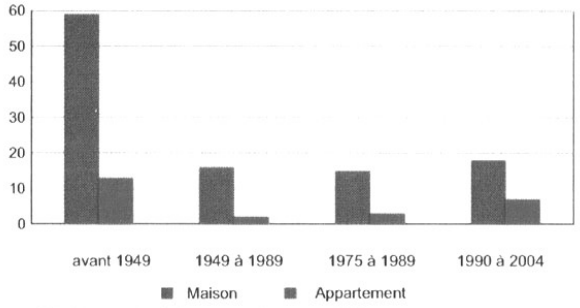

Résidences principales construites avant 2005.

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Le nombre de logements vacants est en régression entre 1982 et 2000 (22 en 2000 contre 32 en 1982 soit plus de 10%) grâce à **une démarche de revalorisation et de revitalisation des maisons anciennes** entamée depuis plusieurs années et largement exprimée lors de l'OPAH intercommunale (1996-1998). En effet de nombreux logements ont étés réhabilités : 12 propriétaires occupants ont amélioré le confort de leur habitation principale, 9 logements vacants ont étés aménagés pour la location en résidence principale.).

En 2007, le nombre de logements vacants est en hausse (43 logements vacants) pour atteindre 50 logements vacants en 2010 .

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2007	%	1999	%
Ensemble	**150**	**100,0**	**143**	**100,0**
Salle de bain avec baignoire ou douche	138	92,2	124	86,7
Chauffage central collectif	25	17,0	4	2,8
Chauffage central individuel	64	42,5	63	44,1
Chauffage individuel "tout électrique"	5	3,3	7	4,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

La majorité des logements (résidences principales) sont grands et de bon confort bien que la moitié d'entre eux datent d'avant 1949 (1/3 compte plus de 5 pièces).

Rythme des constructions : 3PC logements /an

Ces trois dernières années, 10Permis de construire en moyenne sont délivrés par an, dont 3 concernent la création de logements (construction nouvelle ou transformation de bâtiments agricoles).

Année	Nombre PC délivrés	Dont constructions neuves habitations
2000	14	1
2001	12	0
2002	9	2
2003	12	2
2004	11	2
2005	9	0
2006	10	3
2007	9	3
2008	10	4
2009	9	2
2010	10	4
2011	8	1
2012/2013	12	2

Les zones habitées (0,6% du territoire, soit 5.2 habitants au Km²) sont **principalement situées sur le Causse** qui présente de larges étendues caillouteuses parsemées de genévriers, de buis, et de pins.

D'ailleurs des Dolmens disséminés rappellent la présence de l'homme sur les Causses au néolithique.

Les zones boisées, situées sur le massif de l'Aigoual représentent 351 ha(Parc national des Cévennes, forêts domaniales), sont généralement inhabitées excepté une mince bordure du Trévezel comptant quelques hameaux et fermes.

Les équipements urbains / réseaux :

* L'assainissement / Eaux pluviales

Un schéma communal d'assainissement a été approuvé en 2004.

Il a été décidé de **raccorder la zone urbaine** Montjardin et Le bourg de Lanuéjols au système d'assainissement collectif, tout le reste de la commune (hameaux) est en assainissement autonome (choix de la filière de traitement en fonction de l'aptitude du terrain). Les contrôles sont effectués par les service du SPANC.

Quant au hameau de la Foulcarie il est équipé du réseau de collecte et du dispositif de traitement.

Le traitement des eaux collectées pour l'essentiel de la zone urbaine et à urbaniser a été mis en oeuvre : **la création d'une seule station d'épuration** pour l'ensemble de la zone Lanuéjols / Montjardin avec refoulement des effluents de Montjardin, s'est avérée être la solution la moins coûteuse.

Concernant les extensions de réseau , elles sont minimes. Il ne s'agit que d'antennes supplémentaires destinées à densifier le réseau déjà existant.
Les parcelles susceptibles de s'urbaniser dans les années à venir se situent sur des zones facilement raccordables d'un point de vue de la topographie et de réseaux déjà existants, ou bien apte à recevoir un assainissement non collectif.
NB :Les calculs et estimations sont faits sur la base 1050 personnes présentes sur le secteur de Lanuéjols –Montjardin en période de pointe estivale (sachant qu'un tiers de cette population se trouve sur le centre de vacances de l'Aigoual) et de **250 habitants supplémentaires en fonction des terrains à urbaniser correspondant à environ 80 nouvelles habitations d'ici 2020.**

Le camp de vacances ne devant pas être raccordé, la population totale prise en compte pour la station d'épuration sera de 200 habitants permanents et 550 habitants saisonniers soit 750 personnes en 2000. Cette population est prévue à 950 pour 2025.
De fait une station d'épuration prévue pour 800 équivalents habitants suffit pour l'ensemble de la zone urbaine jusqu'en 2025.
La station est implantée au sud ouest de la zone urbaine sous le stade , à plus de 100m de toute habitation (zone non aedificandi de 100m de rayon minimum est à respecter afin d'éviter toute nuisance).
Les travaux **d'amélioration des systèmes d'assainissements existants** (traitements et pré-traitement) , hors zone urbaine, sont listés. Des études complémentaires sont parfois nécessaires.

Des travaux de **séparation des eaux pluviales (**déconnexion des gouttières et avaloirs) et d'amélioration des canalisations, regards, suppression des gênes à l'écoulement (..) ont été réalisées ..

	DISPOSITIF EXISTANT	PROJETE
Bourg de Lanuéjols Hameau de Montjardin	Dispositif de collecte + rejet	**Station d'épuration +refoulement /Monjardin en service dès 2012**
Hameau des Mazes	Dispositif de collecte	Non collectif
Hameau d'Espinassous		Autonome
La Foulcarie	Collecte et traitement collectif	
Le reste de la commune		Autonome

* L'adduction d'eau potable

La commune est alimentée par 3 captages : Peyrelo ; La Mouline ; Meyrueis (La Canal).
Un nouveau forage réalisé en 2014 sous la ferme de Pradine **est en cours de validation pour un apport d'eau supplémentaire sur le village (2000m3/ jour** pour une consommation de 300 à 600m3/j)..), Cette nouvelle ressource couvrira tous les besoins en eau de Lanuéjols.

Actuellement des réservoirs desservent les différentes parties de la commune :
- La mouline 300m3
- Le Devois 200m3
- La Mouline Village 50m3
- Combes / Les Mazes 200m3
- Redounel 150m3
- Lanuéjols / La Pergues 100m3
- Montjardin 100m3
- Espinassous 30m3
- LA Roquariée 25m3

Gestion : syndicat du causse Noir
Les périmètres de protection des captages sont en cours.

Une habitation est desservie par un captage d'eau privé . La mairie est renseignée sur la qualité de l'eau.

Consommation moyenne : 110l / j / habitant (selon les statistiques AEP 2001) avec un ratio de 2,3 personnes par habitations.
La consommation totale au niveau du syndicat est de 74000m3 l'été , pour une capacité de 262800m 3 .
Avec une marge de 40% entre la consommation réelle et la consommation autorisée, la population, qui est estimée à 1050 personnes l'été pourrait être augmentée de 400 personnes soit environ 180 constructions supplémentaires !

Qualité de l'eau : satisfaisante.
Des traces de plomb ont pu être suspectées au niveau des alimentations, surtout au niveau des résidences secondaires, dans les maisons du bourg et à Montjardin (130 maisons) au niveau des compteurs (canalisation en fonte mais joints en plomb)
Des travaux de remplacements sont réalisés au fur et à mesure.
Schéma directeur de l'eau réalisé (bureau étude Gaxieu)

*** Sécurité incendie :**
Un poste de secours est implanté dans le village.
Les bornes incendies existantes sur le village et Montjardin, régulièrement contrôlées ont un débit suffisant. En 2012 sur la totalité de la commune, une vingtaine de BI sont opérationnelles (source rapport SDIS 2012) mais 50 % ne sont pas réglementaires, mais l'enjeu est faible.
A noter que le risque incendie est nul autour du village.

*** Sécurité routière :**
Le village est en dehors des voies à grandes circulation. Les routes peuvent être étroites mais la circulation reste relativement faible à l'intérieur du village et entre hameaux. Peu de personnes travaillent sur l'extérieur, et les courses autres que celles pouvant être effectuées sur le village ne sont pas quotidiennes.

Accidentologie :
Sur la période 2005-2009, 2 accidents ont provoqué 3 blessés hospitalisés hors agglomération.
De 2010 à septembre 2014 : 4 accidents (3 sur la RD263 et 1 sur la RD986) se sont produits et ont fait un tué et 4 blessés dont 3 hospitalisés.

Marges de reculs par rapport aux voies :
L'implantation des nouvelles maisons avec une marge de recul suffisante en fonction de la voie, permet d'assurer une visibilité correcte (**marge de recul de 15m** à observer hors agglomération par rapport à l'axe de la voie au niveau de la **RD28 , RD47** avec **nouveaux accès interdits**; marge de **recul de 15 m** hors agglomération pour la **RD47a** au Hameau des Mazes et nouveaux **accès soumis à autorisation du gestionnaire de voirie**; et enfin marge de **recul de 25m** par rapport à l'axe de la voie au niveau de la **RD986 et accès nouveau interdit.**

.

Un projet d'entrée de ville va permettre de sécuriser l'accès au village depuis la RD265

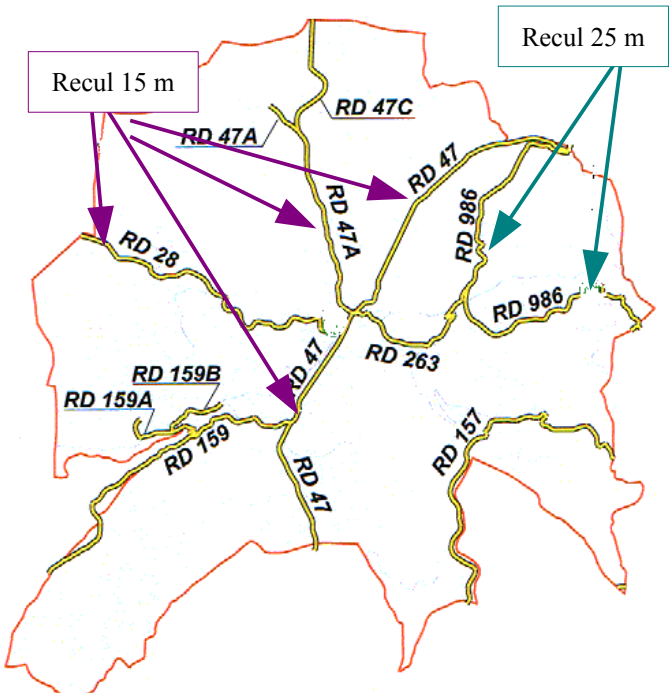

*** Collecte et traitement des déchets :**

La collecte des déchets ménagers est assurée par la C.C. AIGOUAL. selon le principe du **tri sélectif**.
Le ramassage est effectué de façon hebdomadaire en hiver. L'été le ramassage est deux fois plus fréquent. Dans les containers individuels sont récoltés les déchets « compostables » (**poubelle verte**) qui sont traités sur le territoire de la Communauté de Communes et les déchets non putrescibles (**poubelle grise**) qui sont évacués sur Bellegarde.
Il existe plusieurs **points de collecte** (plastique ; verre ; et papiers) par container dans le village et Montjardin ainsi que dans les différents hameaux. L'aménagement de nouvelles constructions ne devrait pas engendrer la création de nouveaux points de collecte.
Leur traitement est assuré par SYMPTOMA.
Le schéma de collecte des matières de vidanges préconise leur traitement par le station d'épuration du Vigan.

*** Electricité :**

D'après les services municipaux, la Capacité résiduelle du réseau est suffisante.

CAPACITE DE FINANCEMENT :

D'après l'étude de l 'évolution financière des comptes de la commune réalisée en septembre 2005 par le trésor public : « le niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement de Lanuéjols est beaucoup plus élevé que le niveau moyen des communes de même catégorie. L'augmentation plus rapide des recettes par rapport aux dépenses a permis une progression significative de la Capacité d'Autofinancement. **La CAF d'un niveau très supérieur à la moyenne, couvre largement le remboursement en capital de la dette et permet ainsi de dégager un financement disponible confortable pour financer les équipements. »**

IINTERCOMMUNALITE :

Lanuéjols est membre de la **communauté de communes « Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires »** issue du regroupement des communautés de communes de « L'Aigoual » et de « La Vallée Borgne », ainsi que des communes de Lasalle et Soudorgues.
La communauté de Communes a pour objectif le développement d'actions élaborées en commun et destinées à l'ensemble de son territoire, afin de **renforcer son développement économique ainsi que la protection et la mise en valeur de son environnement** (études de faisabilité et de financement de tout nouveau projet d'intérêt communautaire; promotion de l'économie liée au tourisme; accompagnement des acteurs économiques locaux, création de zones d'activités; création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, SPANC). Son action peut s'étendre aux domaines de la vie sociale, culturelle ou sportive (compétences facultatives).

5. Le tourisme : vert et culturel

LE TOURISME VERT

La qualité des sites naturels (paysage de forêts, les Causses et les Gorges du Trévezel) à **proximité de sites remarquables** (Grotte de Dargilan ; Abîme de Bramabiau ; Mont Aigoual ; Montpellier le Vieux..) constitue un attrait principal pour les promeneurs , les baigneurs, les pêcheurs et d'une manière générale pour tous les amoureux de la nature et de la tranquillité.

LES ANIMATIONS

Directement liées au site, les animations sont nombreuses : **randonnées** balisées, **promenades à cheval**, vtt ; **baignade en rivière**. Auxquelles s'ajoutent les animations organisées par le foyer rural ; l'élevage **de Bisons**..

LE PATRIMOINE CULTUREL

De nombreuses curiosités sont répertoriées sur la commune (**Dolmens,Tumulus châteaux, croix ; fontaines ; abreuvoirs ; …).**Le service « patrimoine –Ethnologie » du conseil général a réalisé un **inventaire des éléments patrimoniaux intéressants sur la commune** et a mis en place « un plan patrimoine emploi ». Le but étant la création d'emploi à travers la mise en valeur et la protection des sites potentiellement touristiques (chantier des Mazes, la Tour, Pradines pour la réhabilitation de pigeonniers, fours à pain, glacières..).

CAPACITES D'ACCUEIL

Les capacités d'hébergements ne sont pas très importantes.

On dénombre : **un hôtel restaurant** (11chambres); **2 gîtes d'étapes** (30 personnes) ; **8 Chambres d'hôtes** (21 pers) ; **4 gîtes de France** (11pers) ; **5 meublés vacances** » (10ch, soit 24 pers).

La plus-part installés dans des hameaux.

Ce qui représente une capacité totale d'une centaine de personnes environ.

Par ailleurs on compte 2 restaurants ; **1 camping** (70 emplacements) ; **un centre de vacances** pouvant accueillir 224 pers. (40 emplacements de camping , 8 Habitations Légères de Loisir).

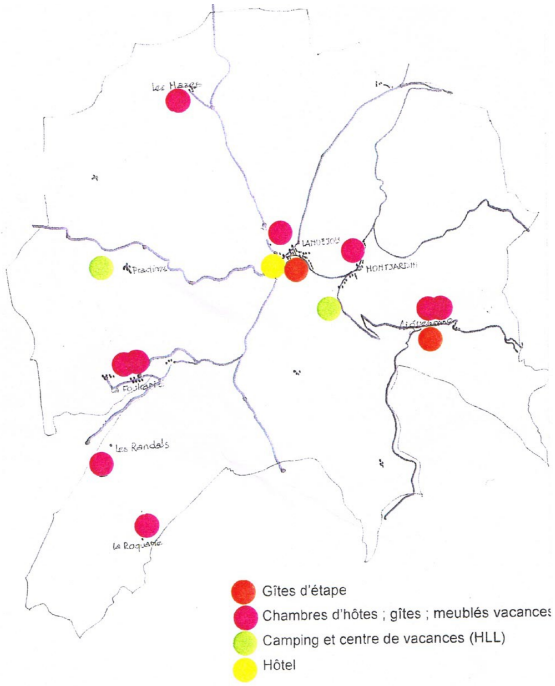

Il y a également 7 gîtes de France appartenant à la commune. Quelques rares logements sans label sont loués aux estivants. **L'essentiel des habitations de loisirs appartenant à leurs occupants qui y viennent tous les étés**.

6, Perspective d'évolution :

un attrait croissant

La commune de LANUEJOLS désenclavée par l'aménagement de l'A75 , la qualité de ses sites (Causses, forêts, rivière) , les richesses humaines, les efforts pour le maintien des commerces et services de bases devient de plus en plus attrayante pour des populations de plus en plus larges (natifs de Lanuéjols, retraités d'autres régions, « actifs urbains »..). Le centre de formation pour apprentis des métiers du bâtiment a impulsé une dynamique dont les retombées s'avèrent positives pour la commune. L'augmentation de population enregistrée ces dernières années comprend le personnel administratif et enseignant qui se fixe sur le secteur.

La surface ouverte à l'urbanisation est relativement importante mais la rétention foncière est telle que la Municipalité a décidé de s'investir par l'achat de terrains proches du centre pour un projet de lotissement.

Le déblocage de parcelles constructibles dans le cadre du projet de lotissement communal (environ 15 lots) permettra de répondre à la demande en logement des ménages susceptibles de s'installer sur Lanuéjols (entre 35 et 40 personnes) confortant du même coup l'activité économique et la démographie en reprise depuis les années 90.
La commune pense atteindre une population d'environ 430 personnes d'ici 2020

	Caractéristique de la commune	**Atouts**	**Objectifs**	**handicaps**
LANUEJOLS	- **commune rurale montagne** 6243ha 75% terrain agricole **358 hab en 2011** 1 bourg principal 5 hameaux une dizaine mas présence commerces artisanat équipements publics accueil touristique important bon état des réseaux -	- **qualité paysages, biodiversité** ; patrimoine - agriculture se maintien (AOC..) -population légère progression - **- Population concentrée sur le Bourg et Montjardin** **village dynamique** **équipements concentrés sur le Village / Montjardin** - tourisme vert comme ressource économique **- nouvelle ressource en eau;** **- assainissement collectif Bourg- Montjardin réalisé ;** **- projet d'aménagement de l'entrée de ville**	Préservation sites pérennisation de l'agriculture **-accueil de population** (430 habitants pour 2020) - maîtrise du développement touristique adéquation urbanisation / ressources eau potable	**- besoins en logements pour fixer la population** (résidences principales); **- rétention foncière**

II. ETAT INITIAL DE L 'ENVIRONNEMENT

1. RELIEF ET HYDROLOGIE /

Commune d'altitude au réseau hydraulique souterrain

- **L'altitude moyenne est de 900m**(de 690 à 1177m).

- La commune s'étend sur **un vaste plateau vallonné, surplombant les gorges du Trévezel, et délimité à l'Est par le Massif de l'Aigoual** où le relief est beaucoup plus marqué.

- La pluviométrie est importante sur les sommets (partie Est) et assure l'alimentation des cours d'eau. La faible perméabilité du terrain empêche la constitution de réserve d'eau souterraine dans cette partie.
- En revanche, dans la partie caussenarde, les eaux de pluie s'infiltrent rapidement et engendrent un **réseau de ruisseaux souterrains important**.

- Des forages permettent l'alimentation en AEP du village
  Actuellement un **nouveau captage** est en cours de validation au NE de la commune pour un apport d'eau supplémentaire.

- A noter, **qu'un seul ruisseau aérien aménagé (eaux de ruissellement) traverse le village**.
- **Le SAGE** (Schéma d'Aménagement Gestion des Eaux) **Tarn Amont** doit être respecté

=> DES ZONES INONDABLES A EVITER, DES OBJECTIFS DE GESTION ET DE PROTECTION LA RESSOURCE EN EAU A RESPECTER

=> UN RESEAU SOUTERRAIN IMPORTANT PRESENTANT UN INTERET SCIENTIFIQUE ET PITTORESQUE

RISQUE INONDATION

L'exposition du département à des évènements météorologiques extrêmes et répétés à l'origine de crues dévastatrices en 2002 et 2003 conduit l'Etat, conformément aux dispositions énoncées dans la circulaire ministérielle MEDD – METLTM du 21 janvier2004, à porter une attention toute particulière à la prise en compte du risque inondation dans les choix de développement des communes.

La commune de Lanuejols appartient au bassin hydraulique du TARN, la délimitation des zones constructibles de la carte communale prend en compte le risque en s'appuyant :

sur **l'analyse hydrogéomorphologique , bassin versant de l'Engarenne réalisées par le bureau d'études IPSEAU en août 2005 et le bassin versant du Tarn et l'analyse hydrogéomorphologique réalisée en 2005 par SIEE/DREAL LR (atlas zone inondables du bassin versant du TARN diffusé le 1er mars 2006).**

Incidence en termes d'urbanisme

La prise en compte du risque d'inondation est tout d'abord de ne pas développer d'urbanisation dans les zones inondables par débordement de cours d'eau délimitées par l'enveloppe du lit majeur hydrogéomorpholoqique (lit majeur et lit majeur exceptionnel).

Dans les zones déjà urbanisées, des secteurs d'aléa différents sont identifiés en prenant en considération la crue dite de référence (la plus forte crue connue ou la centennale si elle lui est supérieure) :

- Quand les secteurs sont inondés par des hauteurs d'eau supérieures à 0,50m (1m dans les secteurs exposés aux crues du Rhône) pour cette crue de référence, l'aléa est qualifié de fort et les projets devront se limiter à la réduction de la vulnérabilité du bâti existant (création de plancher refuge...) ou à des extensions très modérées en emprise (20m² maxi pour l'habitat et 20% pour les bâtiments d'activités agricoles, artisanales ou industrielles) et un calage au dessus de la cote de référence des éventuelles surfaces habitables nouvelles.

- Quand l'aléa est modéré (hauteur d'eau inférieure à 0,5m) (1m dans les secteurs exposés aux crues du Rhône) pour la crue de référence ou résiduel (emprise hydrogéo-morphologique non impactée par la crue de référence), l'édification de nouvelles constructions dans les dents creuses des secteurs urbanisés sera tolérée sous réserve de caler les surfaces de plancher bas habitables à 0,80m au dessus du terrain naturel et de mesure de réduction de la vulnérabilité (installation électrique descendantes, matériaux insensibles à l'eau …).

Les équipements pour population à caractère vulnérable (crèche, maison de retraite, clinique, école, collège...) ne pourront pas s'implanter dans les zones d'aléa fort ou modéré. Quant aux équipements nécessaires à la gestion de crise (caserne de pompiers, de gendarmerie,...), ils seront même à exclure des secteurs d'aléa résiduel sauf impossibilité justifiée d'implantation alternative.

Dans le cas d'une possible inondation par ruissellement, les mêmes prescriptions sont émises mais des aménagements hydrauliques préalables à une ouverture à l'urbanisation peuvent être réalisés pour exonder des terrains de l'évènement pluviométrique de référence. Cette disposition visant à prendre en compte les conséquences des travaux réalisés ne s'applique pas aux inondations par débordement de cours d'eau où les aménagements peuvent améliorer la situation des constructions existantes sans pour autant permettre de développer de nouvelles zones d'urbanisation.

RELIEF ET HYDROLOGIE

Echelle 1/50000°

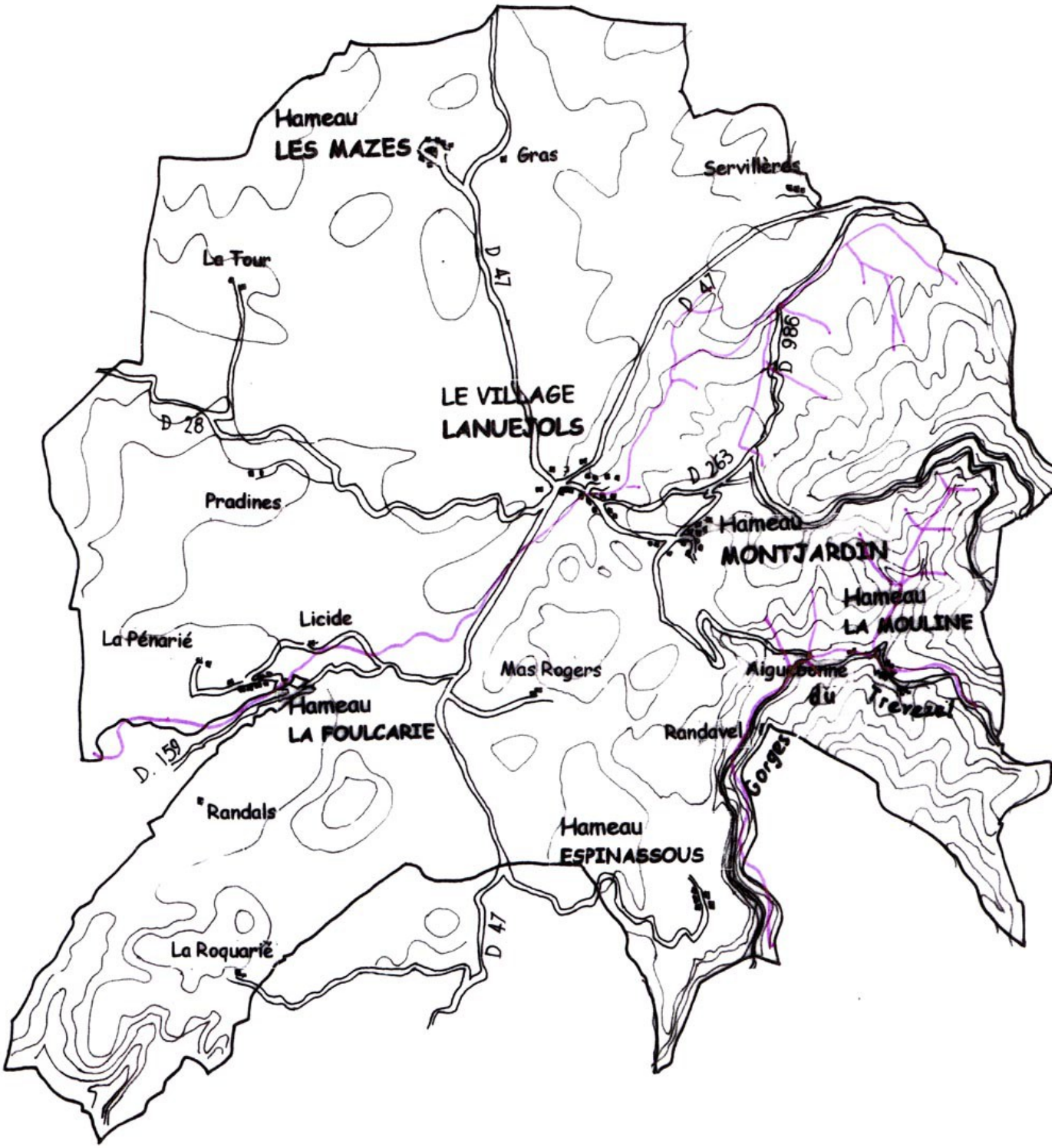

2. GEOLOGIE /

Entre Causses et Massif de l'Aigoual

La plus grande partie de la commune est située sur un terrain sédimentaire, le **plateau calcaire du jurassique**.

- Des failles NS et EW traversent la commune. Elles ont été causées par les soulèvements alpins et pyrénéens et ont favorisées **l'encaissement des gorges**, où l'on peut voir les couches sédimentaires du trias et du Lias.

- Au sud de la commune, l'intrusion du massif de l'Aigoual (massif intrusif de granite, socle primaire) a métamorphisé une partie des roches.

– **Dans les marnes liassiques à Montjardin et Villemagne, on trouve des filons de zinc, cuivre, plomb, argent**.. qui ont été exploités jusqu'au siècle dernier. La dernière concession minière (« Métaleurop ») a déposé un dossier d'arrêt de travaux examiné par la DRIRE. Des zones d'aléas doivent être définies.

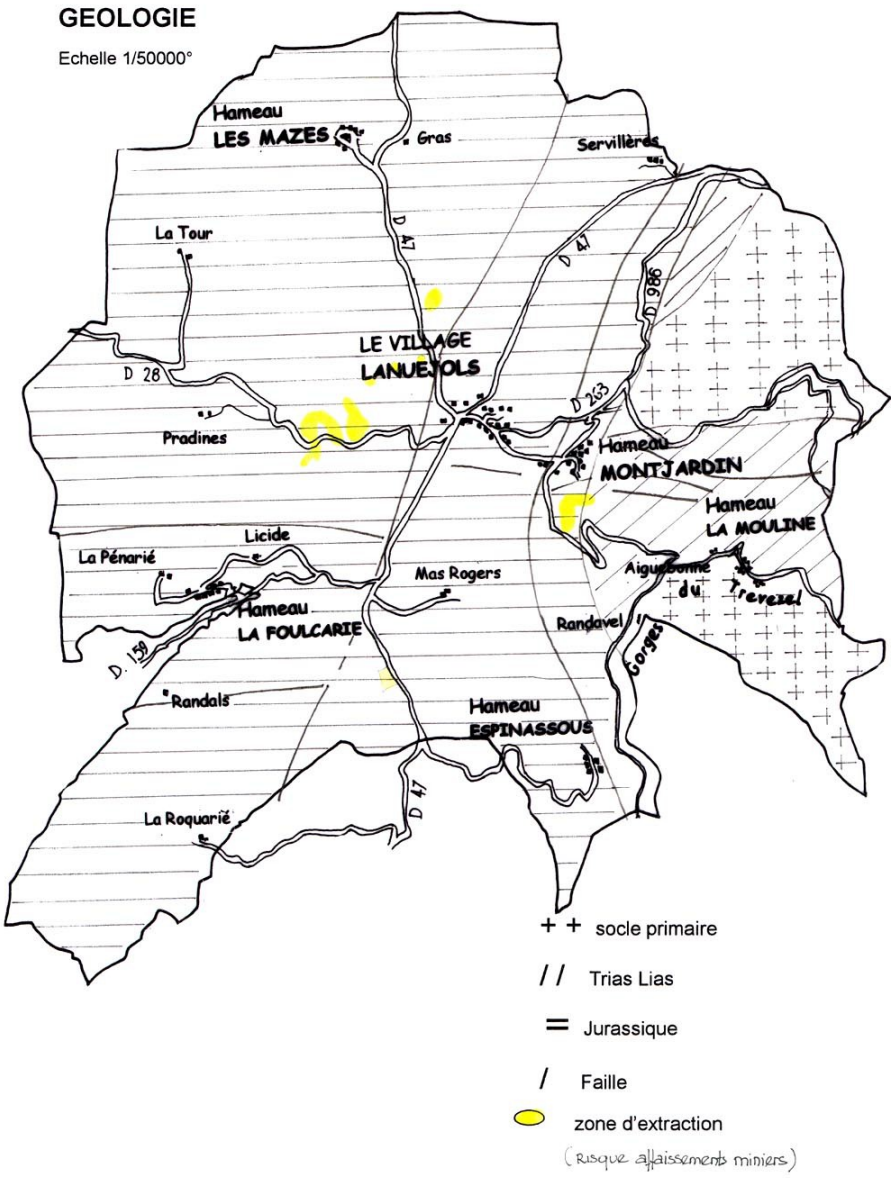

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Le département du Gard est affecté assez sensiblement par le risque de retrait-gonflement des argiles.
Le phénomène se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sècheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface. A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Des tassements peuvent également être observés dans d'autres types de sols (tourbe, vase, loess, sables liquéfiables, etc) lors des variations de leur teneur en eau.
Les retraits-gonflements se développent dans les argiles, de manière plus ou moins conséquente suivant le type d'argile. On retrouve particulièrement ce phénomène dans les smectites et les interstratifiés.
Les variations de teneur en eau des terrains sont un paramètre essentiel conditionnant l'intensité de ce phénomène. La fluctuation des nappes souterraines due aux précipitations constitue un facteur aggravant.
La présence d'arbres ou d'arbustes augmente l'intensité du phénomène, par l'action de pompage par ces végétaux de l'eau contenue dans le sous-sol.
Les variations de la teneur en eau dans les sols, suite à une activité humaine, peuvent accentuer l'intensité du phénomène de retrait-gonflement.
La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'Homme. Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Entre 1989 et 1992, des conditions climatiques particulières entraînèrent des phénomènes de retrait sur l'ensemble du territoire métropolitain causant deux milliards d'euros de dommages.
Voir carte d'aléas et fascicule recommandations pour la construction

La majorité des zones habitées de Lanuéjols est concernée par ce risque. (aléas B2, zone faiblement à moyennement exposée)

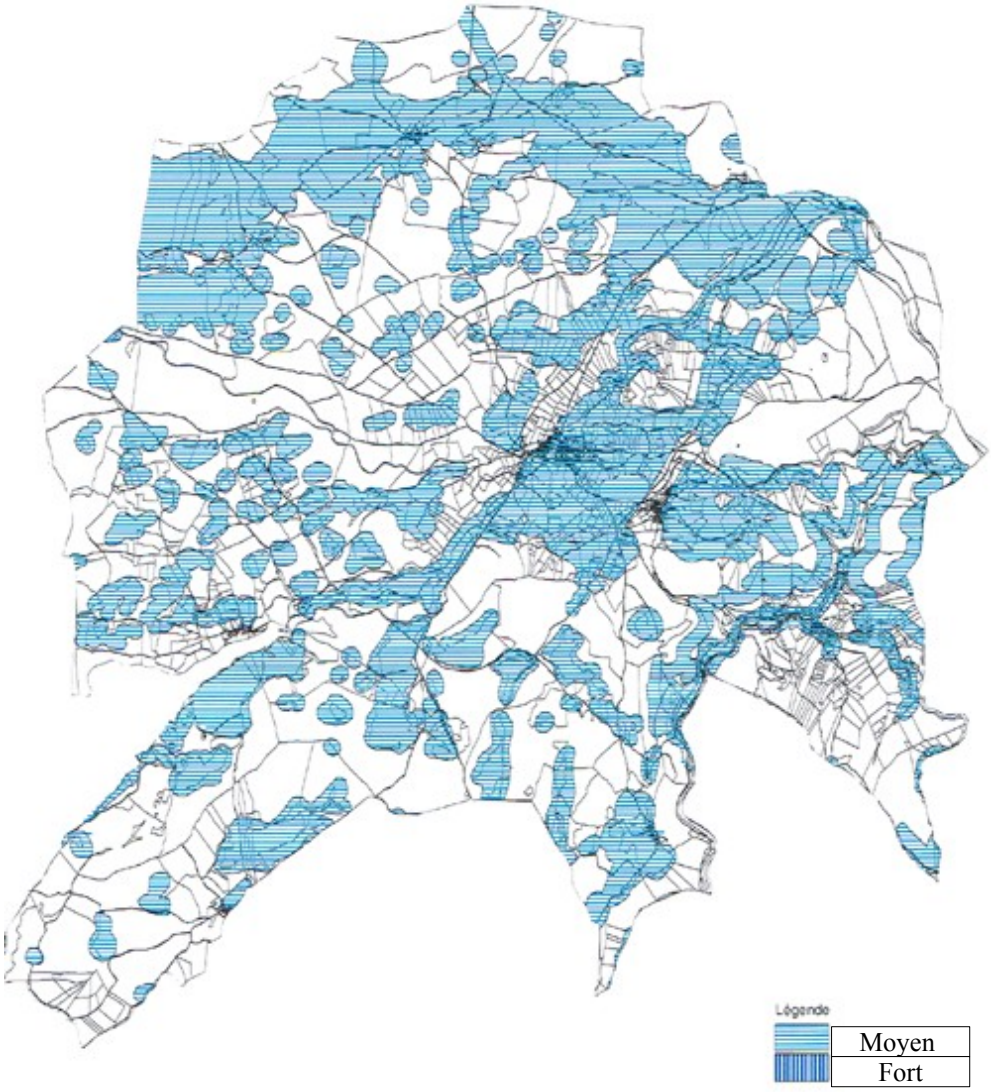

RISQUE LIÉ AUX AFFAISSEMENTS MINIERS

Certaines zones où ont été effectués des travaux miniers, présentent un risque d'affaissement du sous sol, présentant un risque pour les constructions. Voir carte 2 (superposition risque minier et risque inondation) et 1 localisation des cavités. Ce risque très localisé, bien qu'assez étendu, ne concerne pas les zones habitées.

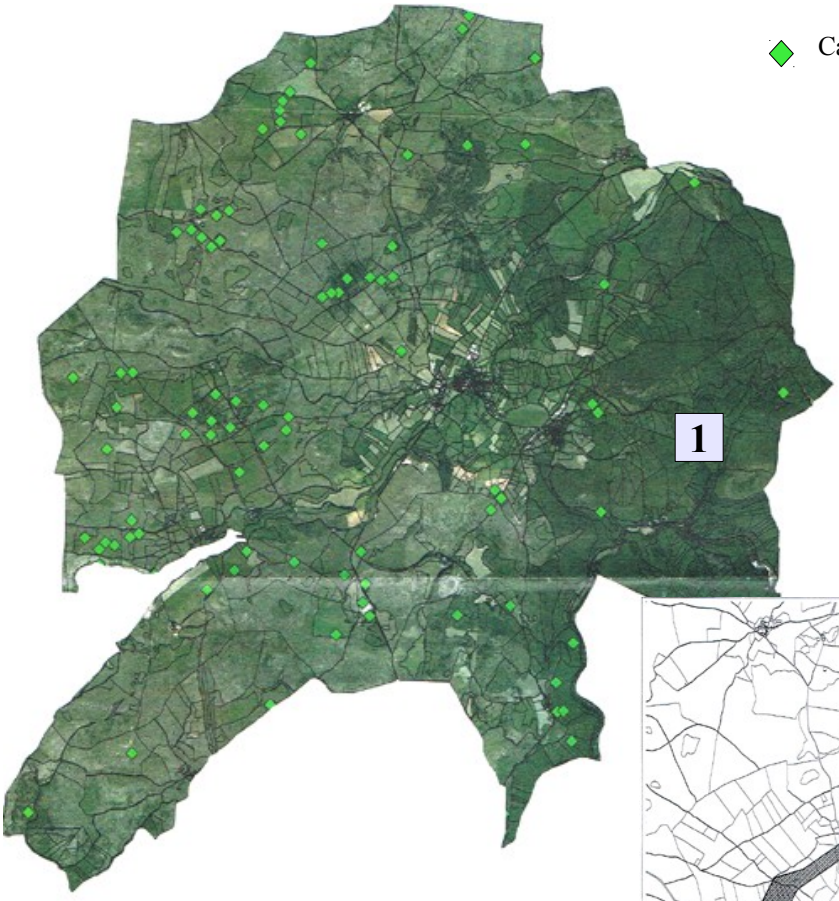

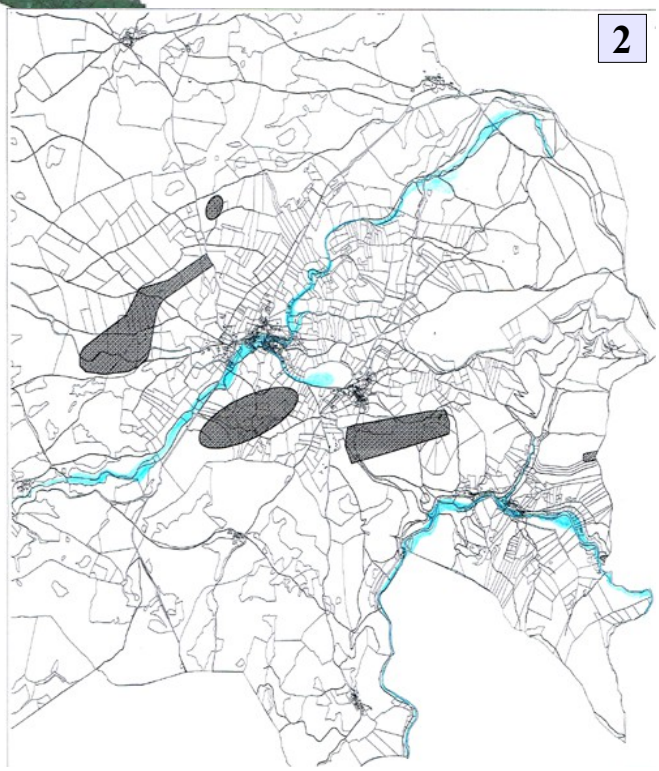

RISQUE LIÉ AUX SÉISMES

Le décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité classe la commune de LANUEJOLS en **zone de sismicité faible.** Ces dispositions entre en vigueur depuis le 01 mai 2011.

Au regard de nos connaissances pour la période historique aucun séisme grave ne s'est produit dans la zone.

Des règles parasismiques doivent être observées pour la construction

RISQUE MINIERS ENVIRONNEMENTAUX (fortes concentrations en plomb et autres métaux)

Il existe un risque de pollution au niveau des mines de Saint Sauveur, et plus précisément sur le site de dépôt de résidus de traitement du site de Villemagne où étaient exploités le Zinc et le Plomb. Les principaux milieux d'exposition potentiels identifiés (ETUDE GEODERIS) sont les sols, les sédiments ainsi que les eaux superficielles et souterraines. Les voies de transfert potentielles sont les eaux superficielles (pêche, baignade en aval des zones de dépôt..) ; les eaux souterraines (risque transfert vers l'aquifère) ; les sédiments contaminés présents sur le site ; les éventuels sols contaminés ; les potagers sur sols contaminés et/ou arrosés par une eau contaminée ; l'atmosphère (envols de poussières contaminées à partir des tas de résidus de traitement). Les expositions peuvent être directes (eau, sols, air) ou indirecte (consommation végétaux, poissons contaminés)

Sur la commune de Lanuéjols, les risques se situent à proximité du hameau de la Mouline (haldes du site de la Mouline localisé au bord de la RD157, entre le lieu dit la Bergerie et l'usine Hydroélectrique, constituées d'un matériau chargé en plomb, arsenic, zinc et antimoine).

La zone polluée est située à environ 600m du hameau de la Mouline.

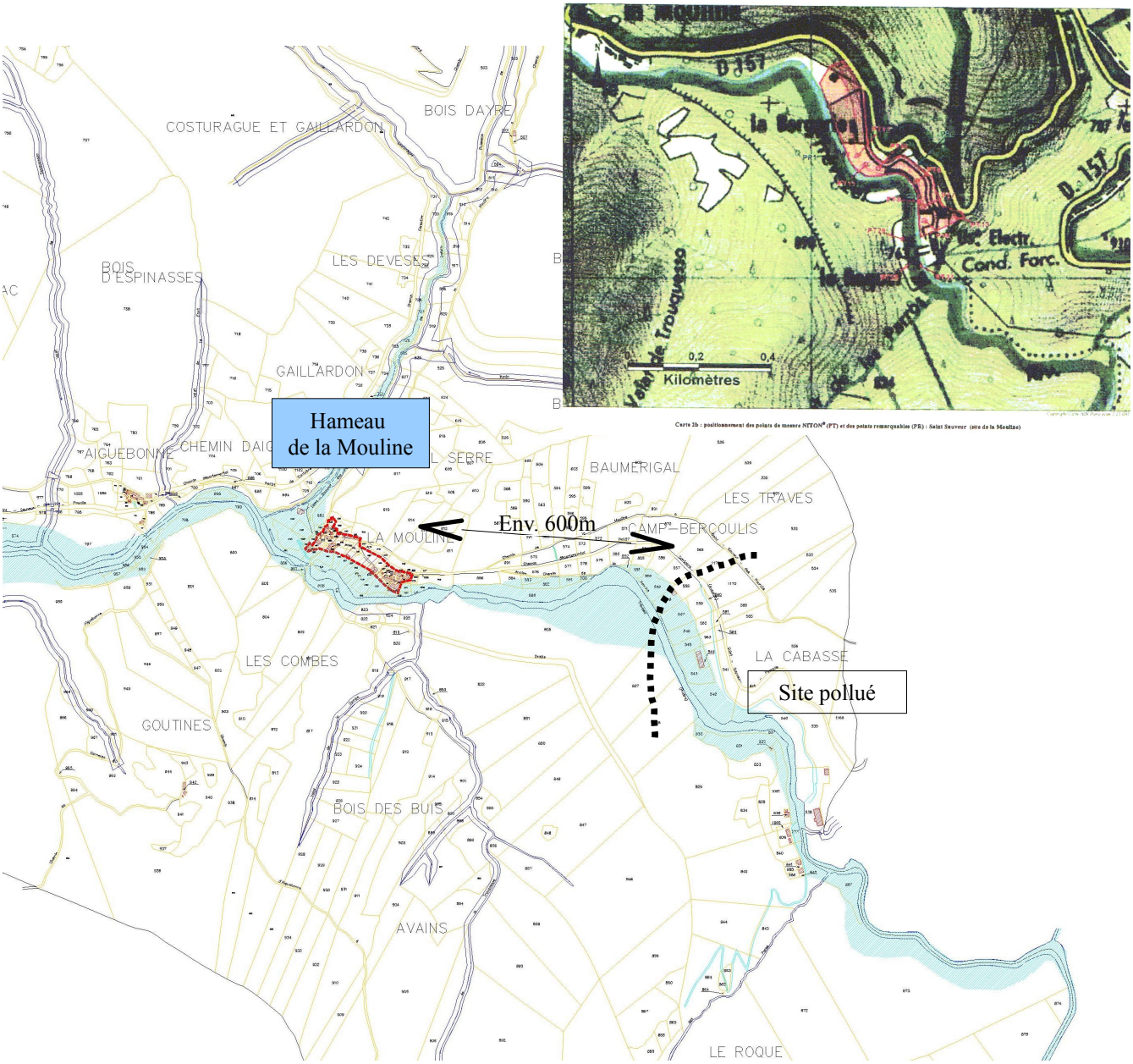

=> DES ZONES A RISQUE (failles, anciennes mines, retrait gonflement des argiles, séismes) qui induisent des précautions au niveau des principes et techniques de constructions

3. VEGETATION /
Pâturages et Forêt de pins

Sur les Causses, **les sols calcaires superficiels portent de maigres pâturages** et **pelouses caussenardes** où l'on rencontre le stipa perrota ou cheveux d'ange.
La surface en herbe occupe environ 45% de la commune.
Les **fonds de combes, replats, dolines sont cultivés** (blé, luzerne..).

Le taux de boisement est d'environ 16%, **les forêts sont concentrées à l'Est de la commune sur le relief.**
Environ 400ha sont couverts par des forêts domaniales issues de boisements de restauration des terrains en Montagne (1880 à 1930), essentiellement composées de pins noirs.
Une partie de la forêt communale et les forêts privées sont issues de boisement plus récent (FFN 1960-1970). Elles sont composées de sapins de Normann, de pins noirs et de douglas encore peu exploitées.
La commune est inclues dans le périmètre du Parc national des Cévennes (18% de la commune en zone centrale et le reste en zone périphérique). Le Parc possède environ 100ha (le bois de Randavel).
De nombreux bosquets de Pins Sylvestres et de Chênes Pubescents sont disséminés.
Le pin Sylvestre a pu s'installer naturellement sur d'anciennes pâtures (Le Devois).

=> DES ESPACES NATURELS ET ESPECES A PROTEGER.

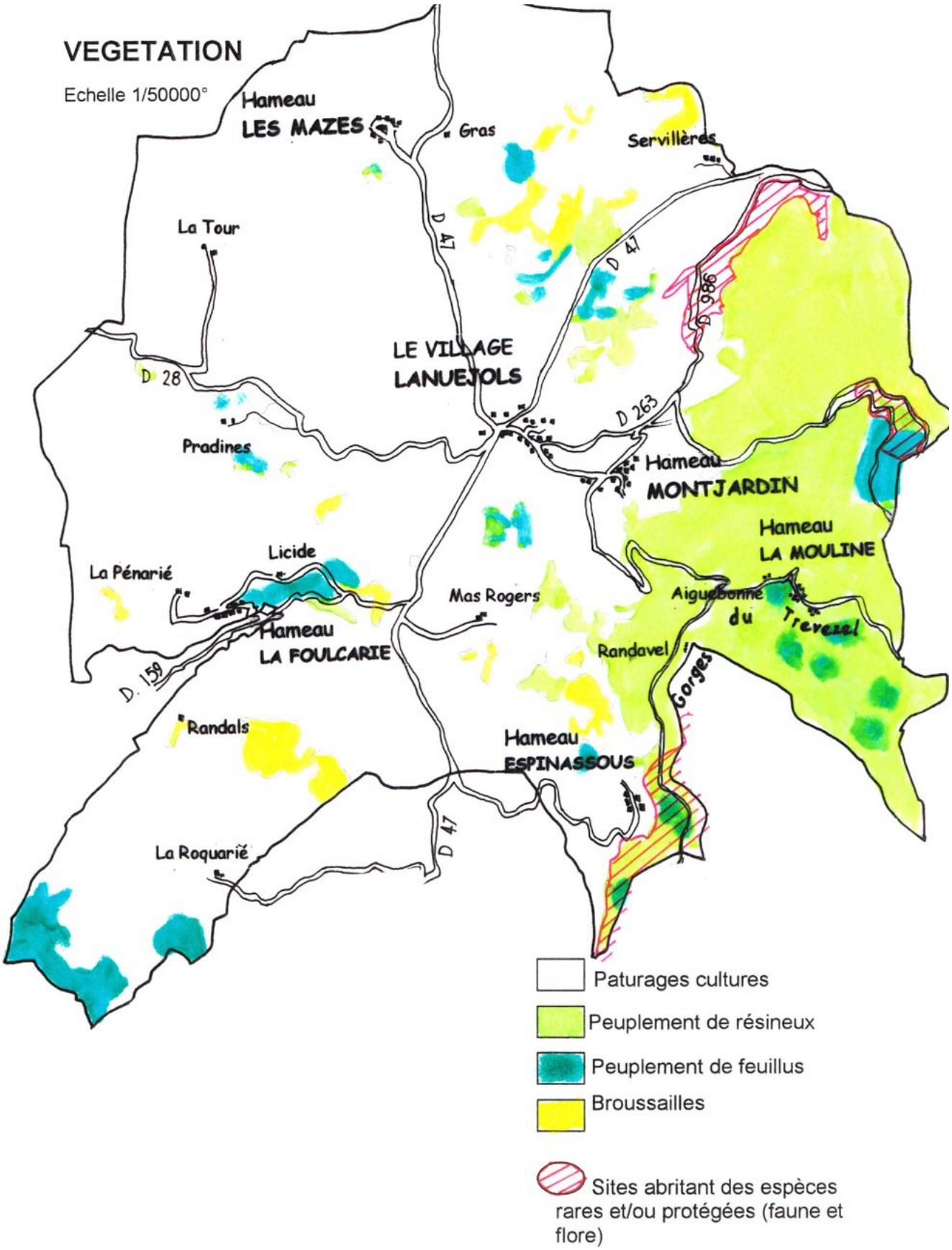
VEGETATION
Echelle 1/50000°
Hameau
LES MAZES
Gras
Servillères
La Tour
D 47
D 47
D 986
LE VILLAGE
LANUEJOLS
D 28
D 263
Pradines
Hameau
MONTJARDIN
Hameau
LA MOULINE
Licide
La Pénarié
Mas Rogers
Aiguebonne
du
Trevezel
Hameau
LA FOULCARIE
Randavel
Gorges
D. 159
Randals
Hameau
ESPINASSOUS
D 47
La Roquarié
Paturages cultures
Peuplement de résineux
Peuplement de feuillus
Broussailles
Sites abritant des espèces rares et/ou protégées (faune et flore)

La végétation, le relief , les vents dominants déterminent l'aléas incendie.

I=> UN RISQUE INCENDIE A PRENDRE EN COMPTE.

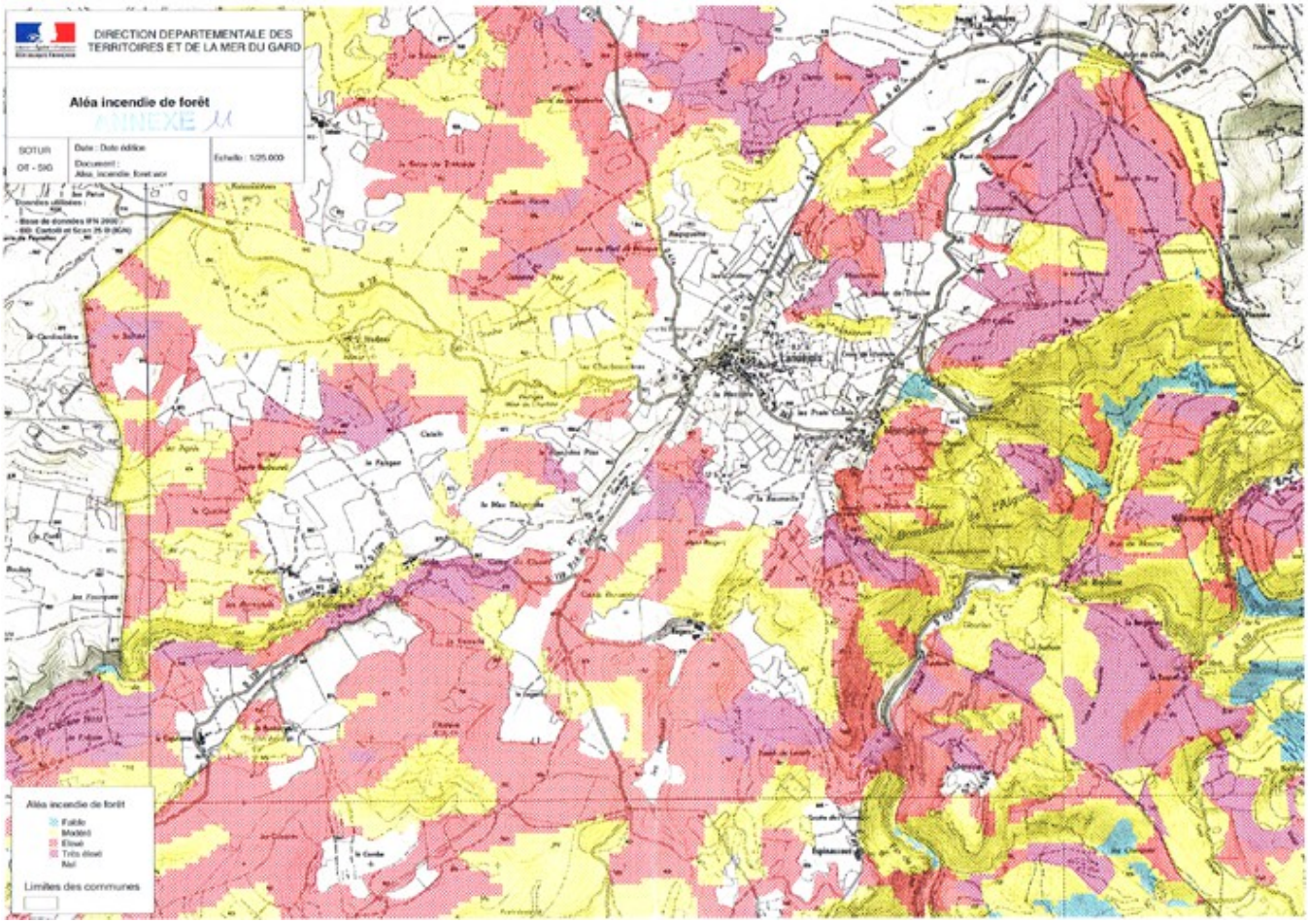

Aléas incendie de forêt

- Faible
- Modéré
- Elevé
- Très élevé

Les zones habitées sont très peu concernées par ce risque

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

« LES RISQUES »

	RISQUES Forts					
	INONDATION	**INCENDIE**	**Retrait gonflement des ARGILES**	**ANCIENNES MINES**	**CIRCULATION ROUTIERE**	**SEISME**
	- risque inondation : **zone inondable aux abords de l'Engarenne** Hameaux concernés : Le Bourg partie centrale.	- risque incendie / feu de forêt : **faible à très important concerne peu de zones habitées** En particulier les hameaux de : -La Mouline - Les terrains à l'est de Montjardin - certains terrains au sud de la Licide, la Foulcarie et la Pénariée	**Risque moyen** Touche la plupart des zones construites (grande partie du bourg et les hameaux)	- risques miniers / affaissement zone d'extraction : **ponctuel, hors zone urbanisée**. **Classé zones sans enjeux** Localisation : zone Sud Est de Montjardin et du bourg (sufisamment éloigné des zones habitées	**Globalement Risque faible** Hameaux desservies par routes secondaires peu fréquentée et sinueuses , donc pas d'excès de vitesse..	**Risque faible sur la commune**
Mesures	**- Interdiction d'édifier de nouvelles constructions dans les zones inondables** **- règles strictes pour le centre ancien** **+ retrait par rapport aux berges des valats et cours d'eau**	**-Inconstructibilité zones risque élevé** - conservation espaces ouverts à proximité des hameaux - soutien à l'élevage (débroussaillement) **- défense incendie par BI, réservoirs.. à proximité des hameaux et village**	**Mesures constructives rappelées dans le rapport de présentation.** **Diffusion des notices explicatives auprès des habitants**	Pas de nouvelle urbanisation dans les zones à risques	**Aménagement de l'entrée de ville pour sécuriser le village et du même coup le projet de lotissement** **Retrait par rapport aux voies** -25m RD986 - 15m RD28, RD47	**Mesures constructives rappelées dans le rapport de présentation.** **Diffusion des notices explicatives auprès des habitants**

4, PATRIMOINE ECOLOGIQUE

A la diversité des paysages, correspond une richesse écologique particulière (Faune et Flore).
La flore à forte valeur patrimoniale se trouve essentiellement concentrée dans les **zones ouvertes (**pelouses, milieux humides, rochers, bords de route). Des lieux entretenus traditionnellement par l'homme (fauchage, pâturage..), mais très sensibles aux interventions plus radicales (travaux de terrassement, constructions, emploi d'herbicide..).

D'une manière générale :

- **les pelouses caussenardes**, considérées comme un milieu exceptionnel à l'échelle européenne hébergent un grand nombre d'espèces remarquables , très localisés, rares ou menacées ;

- **les hauts de versant**, constituent des sites privilégiés pour la reproduction de grands rapaces (Hibou grand Duc ; faucon pèlerin et Circaète Jean le Blanc).

Des sites précis sont répertoriés pour l'intérêt de la faune et de la Flore :

La présence d'espèces animales rares, notamment d'oiseaux dépend directement de la préservation du milieu dans lequel ils vivent et se reproduisent
Etant donné l'importance de ce patrimoine naturel, une partie du territoire de Lanuéjols est comprise dans la zone centrale du Parc National des Cévennes (partie réglementée).

Par ailleurs, dans la partie sud de la commune, ont été inventoriées des « zones Importantes pour la conservation des oiseaux (contexte européen, démarche de conservation des oiseaux sauvages).

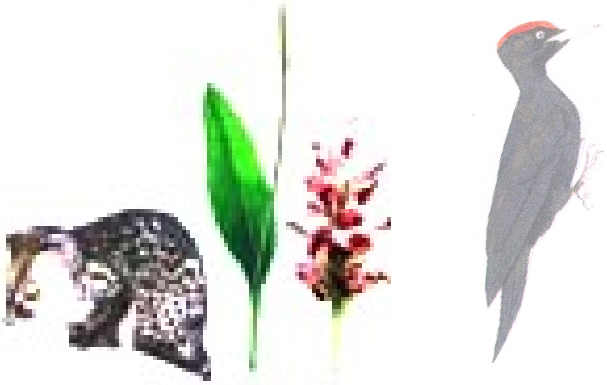

ZNIEFF de type I

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.

*** ZNIEFF de type 1 n°3006-2037**

<u>« Ruisseau de la Foux »</u> (Affluent de la rivière du Trèvezel :

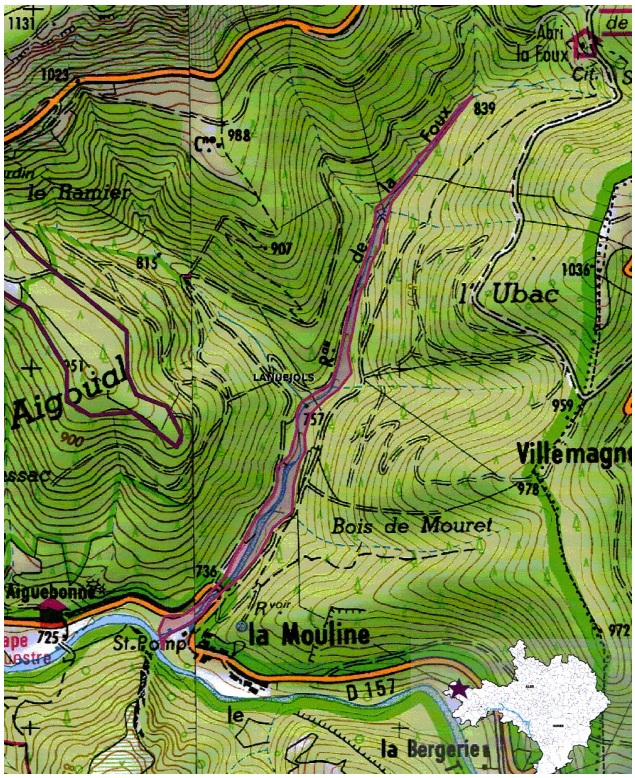

Cette znieff est située à l'extrême nord-ouest du département du Gard, à l'ouest du massif d l'Aigoual. Elle occupe une surface de 5 hectares à l'est de la commune de Lanuejols, et **au nord du hameau de la Mouline**. Son altitude est comprise entre 730 et 840m.
Celle-ci comporte des forêts de feuillus et de conifères.
La délimitation de la Znieff englobe le lit mineur du **ruisseau de la Foux et les zones humides riveraines (ripisylves et prairies**), de la tête du vallon (point côté à 839m à sa confluence avec le Trèvezel. La station de pompage n'est pa comprise dans le périmètre.

Ce **petit ruisseau** abrite une espèce de crustacé présentant un fort intérêt patrimonial :

<u>l'écrevisses à pieds blancs</u>

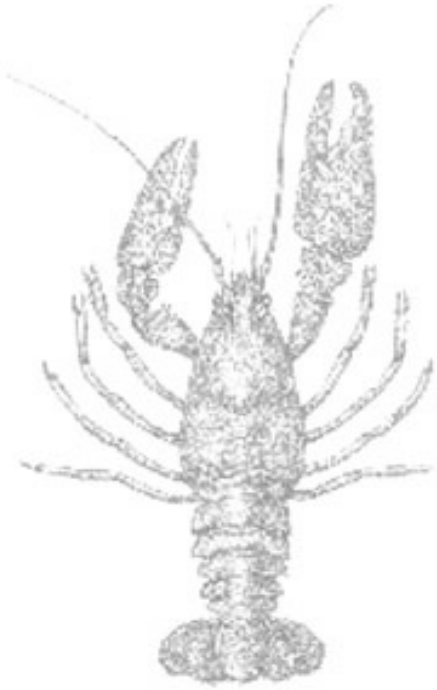

Austropotamobius pallipes, protégée au niveau national et européen . Elle présente des exigences écologiques très fortes et affectionne les eaux fraiches bien renouvelées et d'une excellente qualité. Toute modification physico-chimique (matières en suspension, envasement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique, température et acidité de l'eau…) ou biologique (espèces introduites) peut lui être néfaste.
Ce ruisseau de petite taille se trouve dans un vallon qui n'est pas habité, mais sur les versants duquel sont implantés des plantations de résineux, il conviendra de faire attention à ce que ces exploitations ne s'étendent pas en bordure du cours d'eau et d'être vigilant (dégradation des berges, traitement du bois…)

*** ZNIEFF de type 1 n° 3002-2036 / Z1PZ0734**

<u>« Gorges de la Dourbies et ses affluents »</u>

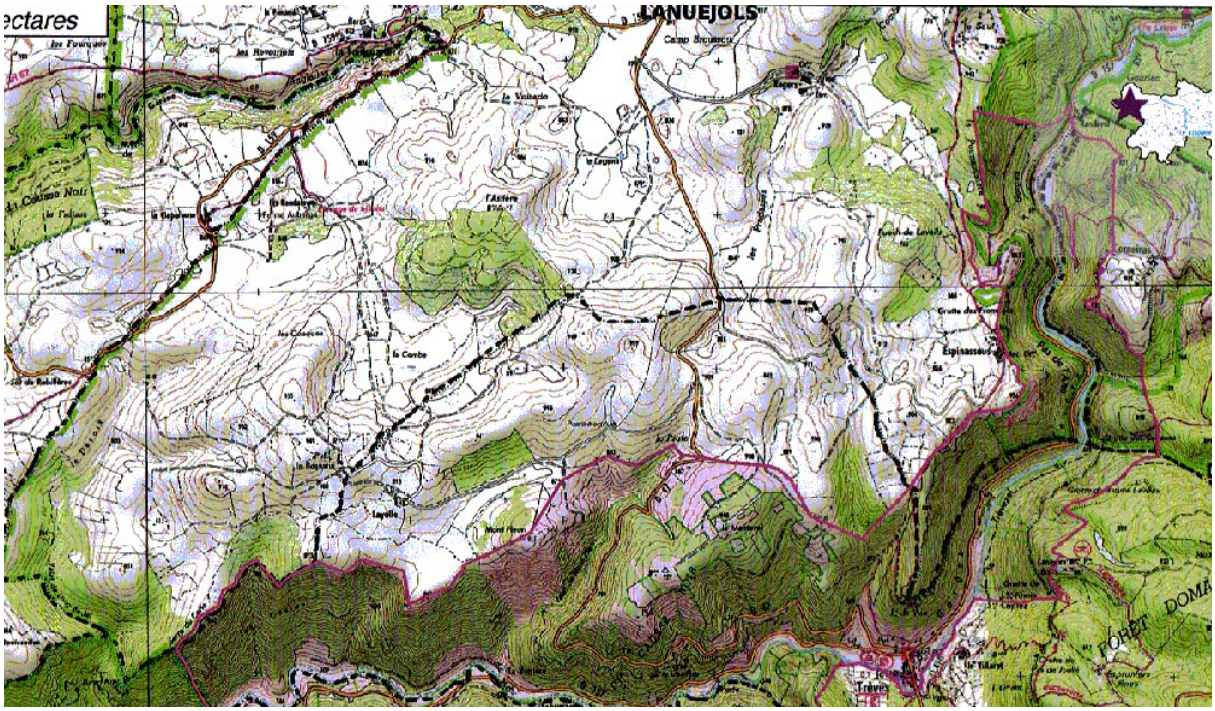

Elle est située à l'extrême ouest du département du Gard, sur la bordure sud-est du Causse Noir. Elle englobe une portion de vallée de la rivère du Trèvezel entre la Mouline et Cantobre. Elle est constituée d'environ onze kilomètres de cours d'eau et des versants abrupts et boisés qui le surplombent. Elle occupe une superficie de 1154 hectares pour une altitude variant entre 490 et 930m. La route D157 longe le fond de la vallée sur tout le linéaire.

Elle comprend des territoire articificialisés, territoires agricoles (terres arables autre que serres, rizières et zone à forte densité de serres, vignobles,), forêts de feuillus et de conifères, pelouses et pâturages naturels, forêts et végétation arbustive en mutation, landes.

Elle est délimitée à l'amont par les thalwegs et piste au niveau du hameau de Randavel et coupe directement à l'aval de Saint-Sulpice entre les sommets du Serre de Carla et du Bois Prieur. En rive droite, le périmètre est matérialisé par le rebord du Causse Noir et des pistes. En rive gauche, la limite s'appuie sur des ruptures de pente souligant des bordures du Causse Bégon et de divers autres petits causses satellites (au niveau Comeiras en particulier) des chemins, des thalwegs, les berges du Trèvezel aux abords de Trèves.

- **<u>Habitats naturels déterminants et remarquables :</u>**
Mesobromion des Causses, Forêts de Frênes et d'Aulnes à grande Prêle, Cone de tufs.

- Espèces végétales déterminantes et remarquables :
Sabline de Lozère : Arenaria ligericina Lecoq & Lamotte,
Laîche à épis courts : Carex Brachystachys Schrank,
Epervière de Christian-bernard : Hieracium christianbernardi de Retz,
Corbeille d'argent à gros fruits : Hormathophylla macrocarpa (D.C.)Küpfer,
Bugrane à feuilles rondes : Ononis rotundifolia L.,
Séseli faux-peucédan : Seseli peucedanoides (M.Bieb.) Koso-Pol

<u>- Espèces animales déterminantes et remarquables :</u>
Chiroptères :
- Vespère de Savi : Hypsugo savii,
- Murin à moustaches : Myotis mystacinus,
- Rhinolophe euryale : Rhinolophus euryale.

Lépidoptères :
- Damier de la Succise,- Proserpine : Zerynthia rumina

Mammifères terrestres :
- Loutre d'Europe : Lutra lutra

Odonates :
- Cordulegastre bidenté : Cordulegaster bidentata; Leste dryade : Lestes dryas; Gomphe à crochets : Onychogomphus uncatus

Oiseaux :
- Aigle royal : Aquila chrysaetos ; Grand-duc d'Europe : Bubo bubo ; Circaète Jean-le-Blanc : Circaetus gallicus; Faucon pèlerin : Falco peregrinus

Reptiles :
- Lézard ocellé : Timon lepidus

La Znieff est majoritairement boisée de feuillus comme de résineux, elle est **parsemée de zones plus ouvertes telles que des landes ou des pelouses** rocailleuses. Des corniches rocheuses sont présentes le long des versants. **Les espèces végétales déterminantes sont toutes liées à la nature très rocailleuse des sols.**

Dans les rochers et falaises calcaires se développent :

- La Sabline de Lozère : Arenaria ligericina Lecoq & Lamotte, une endémique céveno-catalane qui apprécie aussi les sables dolomites. Elle est présente en Languedoc-Roussillon dans moins de dix communes des Causses.
- La Corbeille à gros fruits Homathopylla macrocarpa, espèce endémique française occitane bénéficiant d'une protection nationale.
- L'Epervière de Christian Bernard Hieracium christianbernardii, une endémique des Causses, connue uniquement dans moins de dix localités.

Sur les rochers suintants et humides, on trouve par ailleurs :

- La Grassette des Causses Pinguicula longifolia ssp. Caussensis, endémique des Causses
- La Laîche à épis courts Carex brachystachys, plante à aire morcelée (Pyrénées, Alpes, Balkans, Carpates) et connue dans moins de dix communes de la région.

Les zones rocailleuses et sèches des sous-bois accueillent :

Le Séseli faux-peucédan seseli peucedanoides, présent en France en petites populations dispersées et isolées (population principale dans les Carpates). En Languedoc Roussillon, elle est connue dans moins de dix communes.

La Bugrane à feuilles rondes Ononis rotundifolia, espèce à aire de répartition morcelée, en îlots dispersés (Alpes, Pyrénées, Espagne). On la trouve dans une douzaine de communes de la région.

Les falaises offrent des sites de nidification à l'Aigle royal Aquilea chrysaetos et au **Faucon pèlerin** Falco peregrinus, deux rapaces protégés au niveau européen. Dans le site, l'Aigle royal niche également dans de grands Pins noirs d'Autriche.

Le Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale trouve refuge dans les grottes de la ZNIEFF. C'est une espèce typiquement méditerranéenne des régions chaudes de plaine et des contreforts montagneux. Ses effectifs européens sont concentrés en France, dans la péninsule ibérique et les Balkans. Ses exigences en termes de territoires de chasse demeurent peu connues mais lépidoptères et coléoptères occuperaient une place importante dans son régime alimentaire.

Dans une combe sur l'Ubac du Causse Bégon existe une zone très remarquable de sources pétrifiantes.

On y trouve plusieurs habitats déterminants :*les Cônes de tuf; les sources calcaires; ainsi que les forêts de frênes et d'aulnes sur tufs calcaires

Dans ces sources permanentes, habitat exceptionnel dans cette zone sous influence méditerranéenne, se développent des larves de Cordulégastre bidenté Cordulegaster bidentata.

Les zones ouvertes de garrigues, pelouses et lisières sont fréquentées par :

*le Lézard ocellé Timon lepidus, un reptile que l'on retrouve surtout dans le sud de la France et la péninsule ibérique et protégé en France comme en Europe.

*le Damier de la Succise Euphydryas aurinia et la Proserpine Zerynthia rumina, deux espèces de papillon. L'une est inféodée aux zones plutôt humides et l'autre (en limite septentrionale de son aire de répartition) aux garrigues et maquis ouverts.

Aux abords des cours d'eau, il est possible d'observer deux espèces d'odonates :
*le Leste dryade Lestes dryas, affectionnant les eaux stagnantes fortement végétalisées
*le Gomphe à crochets Onychogomphus uncatus, une libellule exigeante qui apprécie les eaux vives, claires et bien oxygénées.
La Loutre d4europe Lutra lutra est également présente dans le périmètre, à proximité de la rivière. C'est un mammifère protégé au niveau national surtout présent en France sur la façade atlantique et dans le Massif Central, où il a tendance à recoloniser depuis une dizaine d'années un certain nombre de réseaux hydrographiques.

Facteurs influençant à l'évolution de la ZNIEFF :

Les espèces animales inféodées au cours d'eau sont sensibles aux variations de la qualité physico-chimique de la rivière. Elles peuvent être causées par des pollutions diffuses (rejets des eaux usées des hameaux et villages de la vallée, effluents agricoles) ou par des modifications de la dynamique de la rivière (seuils, aménagements hydro-électriques, captages, apports de sédiments…).
Les travaux d'entretien/d'exploitation des zones riveraines (et notamment les coupes et le défrichage) peuvent également avoir un impact négatif. La végétation rivulaire constitue notamment une zone tampon contre les polluants et offre des habitats pour de nombreuses espèces.
Les espèces de landes et de pelouses peuvent être amenées à régresser si la dynamique de la colonisation par les ligneux est forte. La nature parfois très rocailleuse des sols limite toutefois ce phénomène.
Dans le secteur à sources pétrifiantes, l'évolution naturelle des milieux par la non-intervention est préconisée. La fréquentation doit également y être limitée au maximum. Les prélèvements d'eau dans les sources, actuellement observables par endroits, sont à limiter voire à éviter.

Pour les rapaces et chiroptères, c'est le dérangement qui constitue la plus grande menace, que ce soit au niveau des zones de nidification, de reproduction ou d'hivernage. Le peu de sentiers et de pistes traversant les versants de la ZNIEFF garantissent une certaine tranquillité pour ces espèces. L'exploitation sylvicole doit être adaptée aux espèces présentes. Une reconstitution des forêts naturelles par enlèvement progressif des pins noirs introduits est souhaitable. Un projet de création de Réserve Biologique Domaniale, visant à conserver l'ensemble des enjeux présents, est en cours d'étude par l'Office National des Forêts.

NB : La ZNIEFF « Gorges du Trévezel » est incluses dans la ZNIEFF Gorges de la Dourbies et ses affluents

ZNIEFF de type II

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble

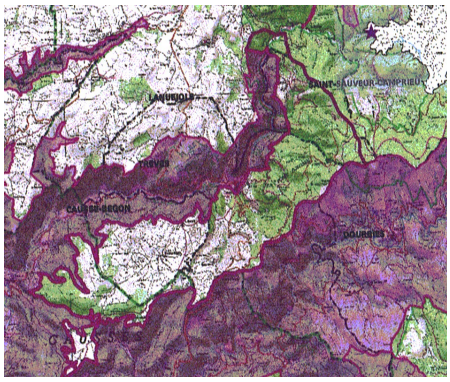

Znieff type II Vallée et Gorges du Trévezel / Causse bégon et Pas de l'Ane Canayère n° 3002-0000

Voir znieff ancienne génération

Les Espèces végétales et déterminantes et remarquables du site sont :La sabline de Lozère, la laîche à épis court, la fétuque d'Auvergne, la Gagée des champs, l'épivière de Christian Bernanrd, la corbeille d'argent à gros fruits, le bugrans à feuille rondes, le saseli faux-peucédan.

Les espèces animales déterminantes et remarquables sont: l'échiquier de russie dans la famille des Lépidoptères, l'agrion nain chez les odonates et l'aigle royal, le grand duc d'europe, le circaète jean le blanc et le faucon pelerin pour les oiseaux.

« ZNIEFF Type II « Massif de l'Aigoual et du Lingas» n° 3006-0000.

La ZNIEFF « Massif de l'Aigoual et du Lingas » se trouve à l'ouest du département du Gard, et sur une partie de la lozère concernant 14 communes soit 222ha **La partie Est de la commune est incluse dans la znieff).** Le paysage varie rapidement puisqu'il inclut Les Causses (causses noir et causse Bégon), les Cévennes (Cévennes des Vallées et du Mont Aigoual, Le Mont Aigoual; les Cévennes des serres et des valats, les vallées entre cévennes et méjean) ainsi que les grands causses (le causse noir).. ;

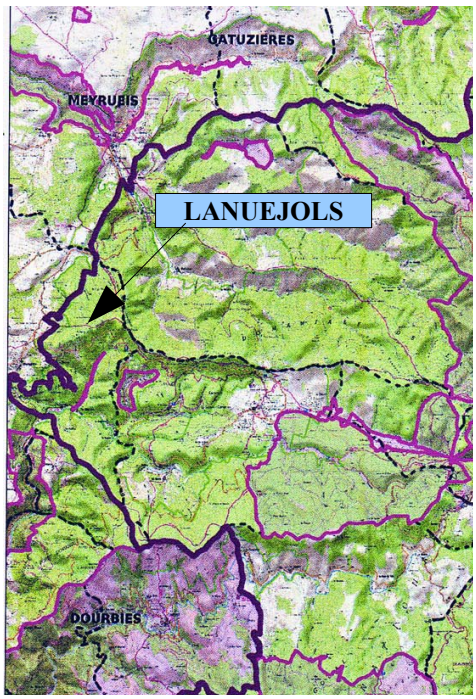

La zone comprend très peu de territoires artificialisés (moins de 1%), les terres agricoles sont rares (1% pour les systèmes culturaux et parcellaires complexes). **La forêt occupe le reste du territoire (98%), avec une grande majorité de feuillus.** Les espaces ouverts restent minoritaires : les pelouses , pâturages naturels et landes représentent 7% du territoire.

Le périmètre est vaste , et inclut de nombreuses znieff de type I, de SIC, ZICO. 80% de la zone est incluse dans le PNC. D'où la très grande variété d'espèces animales et végétales. Les habitats naturels déterminants et remarquable de la zone sont principalement les gazons des bordures d'étang, les Mégaphorbiaies des montagnes, les buttes de sphagum rubellum, les buttes à buissons de Callune prostrée. Les espèces végétales remarquables et déterminantes comprennent notamment le buxbaumia viridis dans la famille des bryophytes; une cinquantaine d' espèces de végétaux vasculaires comme l'orchis punaise, l'arabette des cévennes, le borryche à feuille matricaire, le callitriche à crochets, la cardamine à cinq feuilles..

On compte de nombreuses espèces animales remarquables et déterminantes parmi les familles de chiroptères (murin à moustaches, barbastrelle d'europe...), de Coléoptères Ténebrionidae (Lagria glabrata) et saproxylique (tetratoma ancora et neomida haemorrhoidalis), de lépidoptères (sablé du sainfoin, hermite, azuret du serpolet, apollon..) de mamifères terrestres (castor d'eurasie, loutre d'europe, crossope aquatique), d'odonates (aeschne des joncs, cordulegastre bidenté, somatochlora artica..) d'oiseaux (nyctate de tengmalm, l'aigle royal, le busard cendré, le faucon pèlerin..), de criquets et sauterelles (chorthippus montanus, polysarcus scutatus); de poisssons et écrevisses (écrevisse à pieds blancs, truite commune) et de reptiles (couleuvre d'esculape, lézard des souches, lézard ocellé, lézard vivipare).

Znieff type II n° Z1PZ2315 « Causse Noir et ses corniches »:

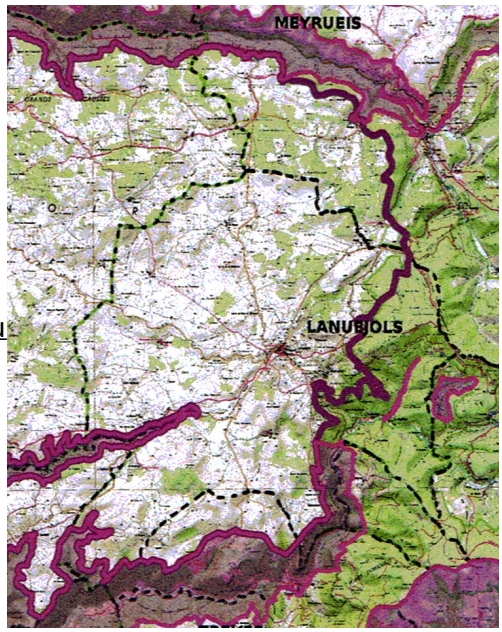

La majorité du territoire communal est incluse dans la znieff « Causses Noirs et ses corniches » à l'exception de la partie Est cévenole (massif granitique et boisée)
La znieff englobe les parties urbanisées de la commune, les terres agricoles, prairie et quelques forêts de conifères.

L' habitat naturel déterminant est **«** mésobromion des Causses »

Les Espèces végétales et déterminantes et remarquables du site sont **:** Adonis flamme; adonis de printemps; orchis punaise; sabline de Lozère; buplèvre à feuilles rondes; Fétuque de Christian-Bernard; Gagée des champs; Gaillet oblique marguerite à feuilles de graminée; Orphys d'Aymonin; Germanfrée de Rouy; Vesce de loiseleur

Les espèces animales déterminantes et remarquables sont: dans la famille des coléoptères , le Stenomax meridianus; chez les lepidoptères : Le sablé du Sainfoin, le Sablé de la luzerne, le nacré de la Filipendule, l'hermite; le damier de la succise, l'azuré du serpolet, l'erichier de Russie, l'apollon. Dans la famille des odonates : l'agrion nain, le leste dryade. Parmi les oiseaux présents on compte le pipit rousseline; l'aigle royal; le grand duc d'Europe, l'oedicnème criard; le circaète Jean-le-Blanc; le busard cendré; le bruant ortolan; le faucon Pèlerin; la Pie Grièche méridionale; la huppe fasciée. On nota la présence de l'arcyptéra microptera parmis les sauterelles et criquets et le lézard oscellé parmi les reptiles.

LES SITES NATURA 2000 ET ZICO

« Zone importante pour la conservation des oiseaux ZICO MP 11. « Gorges de la Dourbies et Causses avoisinants » concerne largement la zone Sud de la commune (Hors zone urbaine).

« Zone importante pour la conservation des oiseaux ZICO LR 25. « Parc national des Cévennes » calquée sur le périmètre de la zone coeur du PNC.

Le Parc National des Cévennes, créé en application de la Loi 60-708 du 22 juillet 1960, réglemente les activités et l'urbanisme dans la zone coeur (sont interdits notamment : les travaux altérant le caractère du parc, les activités industrielles , commerciales et artisanales nouvelles; la publicité , le survol du Parc à moins de 1000m, le dépôt de déchets sauvage, les feu, dérangement, dégradation du patrimoine naturel et culturel).
Les activités agricoles, pastorales et forestières sont autorisées sous réserve de certaines dispositions.
Les articles relatifs à la protection de la faune et de la flore réglemente la conservation des espèces et les introductions d'espèces animales et végétales non domestiques.
La chasse est réglementée.

La zone coeur du PNC concerne l'est de la commune (Gorges du Trévezel, Massif du lingas..).
Des stations d'espèces végétales d'intérêt patrimonial sont reportées sur des cartes « faune Flore » voir annexe 2 du PAC.

Il est précisé que les zones ouvertes (pelouses, milieux humides, rochers, bords de routes) abritent la flore à forte valeur patrimoniale. Ces milieux sont souvent dépendants d'une intervention humaine raisonnée pour leur entretien (fauchage, pâturage, écobuage).
Tous les travaux implicant des modifications radicales d'un milieu ouvert, tels que passage au buldozer, édification de constructions (en particulier sur les crêtes), utilisation d'herbicides etc, peuvent entraîner des impacts très négatif sur la flore. Une attention particulière est à accorder aux micro zones humides temporaires en basses cévennes méditerranéennes qui concentrent des espèces protégées à très forte valeur patrimoniale, car très rares sur l'ensemble du territoire national.

Milieux qui constituent un intérêt majeur :

- **Les hauts de versants** qui constituent des **sites privilégiés pour la reproduction de grands rapaces tels que hibou grand Duc, Faucon pèlerin et le circaète Jean le Blanc**. Zone concernées : versant de l'Engarenne à l'Ouest , Versants des Gorges du Trévezel sur la point Sud Ouest et sur la partie Est de la commune.
- **Les pelouses caussenardes** qui sont considérées comme un milieu exceptionnel à l'échelle nationale voire Européenne. Elles hébergent **grand nombre d'espèces remarquables, très localisées**, rares ou menacées.
-

« site natura 2000 SIC Massif de l'Aigoual »Site d'Importance Communautaire FR 9101371.

- Les massifs de l'Aigoual et du Lingas se situent à la limite des influences méditerranéennes et océaniques. Ils constituent la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. On trouve de nombreux habitats naturels avec divers faciès liés aux expositions, aux roches et aux altitudes, ce qui engendre une grande richesse biologique. Les tourbières se situent en limite sud d'extension pour la Cévennes. Pelouses et landes qu'on peut qualifier de pseudo-alpines, recèlent des éléments floristiques des Alpes et des Pyrénées en disjonction d'aire. La diversité spécifique de l'ensemble du site est remarquable. On notera également la présence de la très rare Buxbaumia viridis.

(sources : site natura 2000. ecologie .gour)

« site natura 2000 Les Cévennes » Zone de Protection Spéciale FR 9110033.

La diversité des milieux et des paysages permet le maintien d'une avifaune riche et diversifiée : au total 135 espèces d'oiseaux, dont 22 inscrites à l'annexe I de la directive 79-409-CEE, sont recencées dans la zone centrale du parc, dont une vingtaine d'espèces de rapaces diurnes et sept nocturnes. Le soutien apporté par le parc national notamment au pastoralisme, ont permis de freiner la fermeture des milieux et donc de stabiliser la diversité spécifique de la ZPS.
La ZPS est utilisée comme domaine de chasse à de nombreuses espèces d'oiseaux de la directive, notamment : vautours moines, aigle royal, hibou grand-duc, faucon pèlerin, circaète et crave à bec rouge, nicheurs à proximité notamment en zone périphérique du parc et dans les gorges karstiques voisins (ZPS des gorges de la Jonte). La ZPS correspond précisément à la zone centrale du parc national des cévennes. Elle rassemble plusieurs ensembles distincts: les zones de moyennes montagne siliceuses des cévennes proprement dites, du Mont Lozère et de l'Aigoual, les causses calcaires, en particulier le causse méjean, les hautes vallées de plusieurs cours d'eau : tarn, jonte, gardons, cèze... Cette région située sur la bordure du massif central a constitué un axe de migration pour la faune et la flore et un refuge pour les espèces thermophiles, boréo-alpines ou eurosibériennes , en fonction des alternances climatiques. Autrefois densément occupée, au point que d'importantes opérations de reboisement ont été nécessaires pour lutter contre l'érosion (Aigoual en particulier), la région a connu un important déclin démographique et économique, aujourd'hui stabilisé notamment grâce à l'attractivité touristique du massif. (sources : site natura 2000. ecologie .gouv)

La zone de protection spéciale les Cévennes, instaurée au titre de la directive européenne sur les oiseaux , correspond à un territoire exceptionnel pour son patrimoine qui lui a valu d'être classé en Parc national.
Bien que de nombreuses actions aient déjà été engagées depuis quarante ans sur cet espace à ce titre, notamment sur les milieux ouverts, le document d'objectif a permis de réaliser un état des lieux exhaustif quant aux espèces d'oiseaux de la directive et à leurs habitats, d'établir une hiérarchisation des enjeux, de définir au regard de ces enjeux des objectifs et de proposer un programme d'actions à mener, avec des priorités, afin de garantir la bonne conservation des milieux et espèces, voire de l'améliorer. Ce programme d'action s'inscrit dans la continuité et en complémentarité des actions déjà menées sur ce site, confirmant notamment la priorité donnée à la
préservation des milieux ouverts de la ZPS.

La zone de protection spéciale les Cévennes, instaurée sur la zone coeur du parc national des Cévennes est justifié par la présence de 23 espèces de l'annexe 1 de la directive oiseaux. 12 de ces espèces se présentent dans un bon état de conservation et 4 dans un état de conservation défavorable.

Afin d'assurer la conservation de ces espèces et de leur habitats, 5 objectifs de développement durable sont proposés dans le Docob :
- **Maintenir l'activité pastorale au minimum à son niveau actuel et l'ensemble des milieux ouverts**
Renforcer la prise en compte des exigences écologique des habitats et des espèces dans le cadre de la mise en oeuvre des aménagements de la forêt domaniale et des plans simples de gestion
Assurer la pérennité des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, en **garantissant leur tranquillité sur leur site de nidification et leur invulnérabilité sur leurs domaines de chasse au sein de la ZPS**
Assurer la complémentarité des mesures de gestion nécessaires à l'intérieur de la ZPS pour certaines espèces avec d'autres mesures indispensables pour les mêmes espèces ayant leur site de reproduction à la périphérie de la ZPS
En application de ces enjeux de développement durable, 17 objectifs opérationnels sont proposés dont découlent 34 actions, ainsi que la charte Natura 2000 propre à cette ZPS. Le PNC a un rôle d'animateur du document d'objectif.

ZPS « Causse Noir » site natura 2000 FR9112014 et ZSC n° FR9101381

liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site : oedicnème criard, aigle royal, alouette lulu, bruant orolant, busard saint martin, busard cendré, circaète jean la Blanc, crave à bec rouge, engoulement d'europe, pie grièche écorcheur, pipit rousselin, vautour fauve vautour moine.

ZPS Gorges de la DOURBIES et Causses avoisinants FR7312007

22 espèces d'oiseaux justifie la désignation du site dont l'oedictème criard, l'aigle botté, l'aigle royal, le circaète jean le Blanc, l'alouette lulu, le grand duc d'Europe..
Ce site empiète sur une toute petite partie du territoire, tout à fait au sud de la commune, au niveau des falaises des Gorges de la Dourbies,hors site urbanisé.

Site classé « l'Aven Noir et ses abords »

l'Aven noir a été classé « Monuments naturel et sites » par décret du 30 août 2012 (courrier du préfet du 11 décembre 2012). Ce site vaut Servitude d'Utilité Publique.

Les Espaces Naturels Sensibles du département du Gard

1. **- le Causse Noir,** calqué sur le SIC Causse Noir. Présente une forte valeur écologique (4 habitats d'intérêts communautaires : parcours steppiques de graminées et d'annuelles du thero-brachypodietea et des pelouses sèches semi-naturelles. De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont recensées : damier de la succise, l'Apollon et le grand Capricorne; des oiseaux tels que le circaète Jean le Blanc et la fauvette pitchou, ainsi que le murin à oreille échancrées (chauve souris) et le crapaud accoucheur.

2. **- les Gorges de la Dourbies et causses avoisinants,** espace paysager (rocher, forêt, cours d'eau), écologique, géologique remarquable comprenant des éléments historiques (grottes). délimité selon ZPS du même nom. 17 espèces d'oiseaux se reproduisent sur ce site dont des rapaces (circaète Jean le Blanc, Busard cendré et Busard Saint Martin) ; 5 autres espèces s'y alimentent (Milan royal, vautour percnoptère, vautour fauve, vautour moine, aigle botté.

3. **-le massif de l'Aigoual et du Lingas,** pour sa valeur écologique, paysagère et géologique (ensemble granitique homogène largement reboisé; des gorges profondes alternent avec les crêtes schisteuses extrêmement découpées au sud et pentes douces du massif à la jonction des causses). Ce site accueille une flore riche et rare; 8 habitats naturels d'intérêt communautaires (natura 2000 : pelouses à nard, landes sèches et prairie de fauche qui abritent une diversité d'espèce animales, telles que des insectes(apollon, Rosalie des alpes), des oiseaux tels le pic noir, l'aigle royal; de grands mammifères (cerf, chevreuil) et des chauves souris. Délimité d'après le SIC Massif de l'Aigoual et du Lingas et ZNIEFF type II

4. **- l'arborétum de la Foux,** en tant qu'espace écologique remarquable (diversité des essences) qui abrite le Pic Noir. Délimité d'après ZNIEFF type I

5. **- la forêt de Roquedols et cime des Commandeurs** à l'Est du territoire, pour sa valeur écologique (belle futaie de hêtre; pins sylvestre de très grande taille) peu menacé essentiellement par les pistes forestières.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

« LA BIODIVERSITE » **sites Natura 2000**

BIODIVERSITE / Habitats et Espèces présents sur la commune							
SITES	**HABITATS**	**ESPECES**	**LOCALISATION**			**VULNERABILITE**	**EFFORT COMMUNAL**
			Partie de la commune	Zone urbaine	Proximité partie urbanisée		
ZPS Causse Noir FR9112014	**ZSC Causse noir FR9101381** **parcours substeppiques** de graminées et d'annuelles du Thero-brachypodietea; **pelouses sèches semi-naturelles**	**16 espèces oiseaux** justifaint la désignation principalement rapaces	Grande majorité du territoire communal	**OUI**	**LE BOURG, hameau des mazes, Servillières, la Tour, Pradines, Espinassous, la Pénarié, layolle, mas de Rogers,**	Dérangement, développement touristique modification des pratiques agricoles	Pas de nouveaux projets pour accueil tourisme, concentration des terrains constructibles autour du Bourg. Soutien agriculture
Les Cévennes » ZPS FR9110033.	Diversité des milieux et des paysages, **zone centrale du PNC** zone de chasse de nb oiseaux	**43 espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site** dont une vingtaine de rapaces diurnes et 7 nocturnes	EST partie boisée	**NON**		Fermeture des milieux ouverts, pistes, développement tourisme dérangement	Pas de projets d'urbanisation ni développement touristiques
ZPS FR7312007 les Gorges de la Dourbies	**Falaise,** cours d'eau	Lieux de reproduction 17 espèces d'oiseaux lieux d'alimentation de 5 rapaces	Infime partie sud de la commune, au niveau des falaises et à l'Ouest aux abords de la Garenne.	ponctuel	Hameau Licide, la Foulcarie pour partie		Pas de constructions nouvelles autorisées dans ces parties..
Natura 2000 FR9101371 **MASSIF AIGOUAL LINGAS**	Diversifié très boisé. Intérêt particulier pour les **tourbières, pelouses et landes**	Diversité remarquable présence de la buxbaumia viridis	Point Sud Est	**NON**	**Proximité du hameau de la Moline**	**Sensibilité des milieux ouverts à la fermeture par le boisement naturel**	**Soutien installation éleveurs** maintien pastoralisme.

Le périmètre communal est presque entièrement inclus dans les sites natura 2000 cités plus haut à l'exception du hameau de Montjardin (site minier).

Par rapport au projet de révision de la carte communale seuls la ZPS et le ZSC « Causse Noir » sont concernés directement. Les autres secteurs sont totalement indépendant (relief, végétation, géologie, éloignement..)

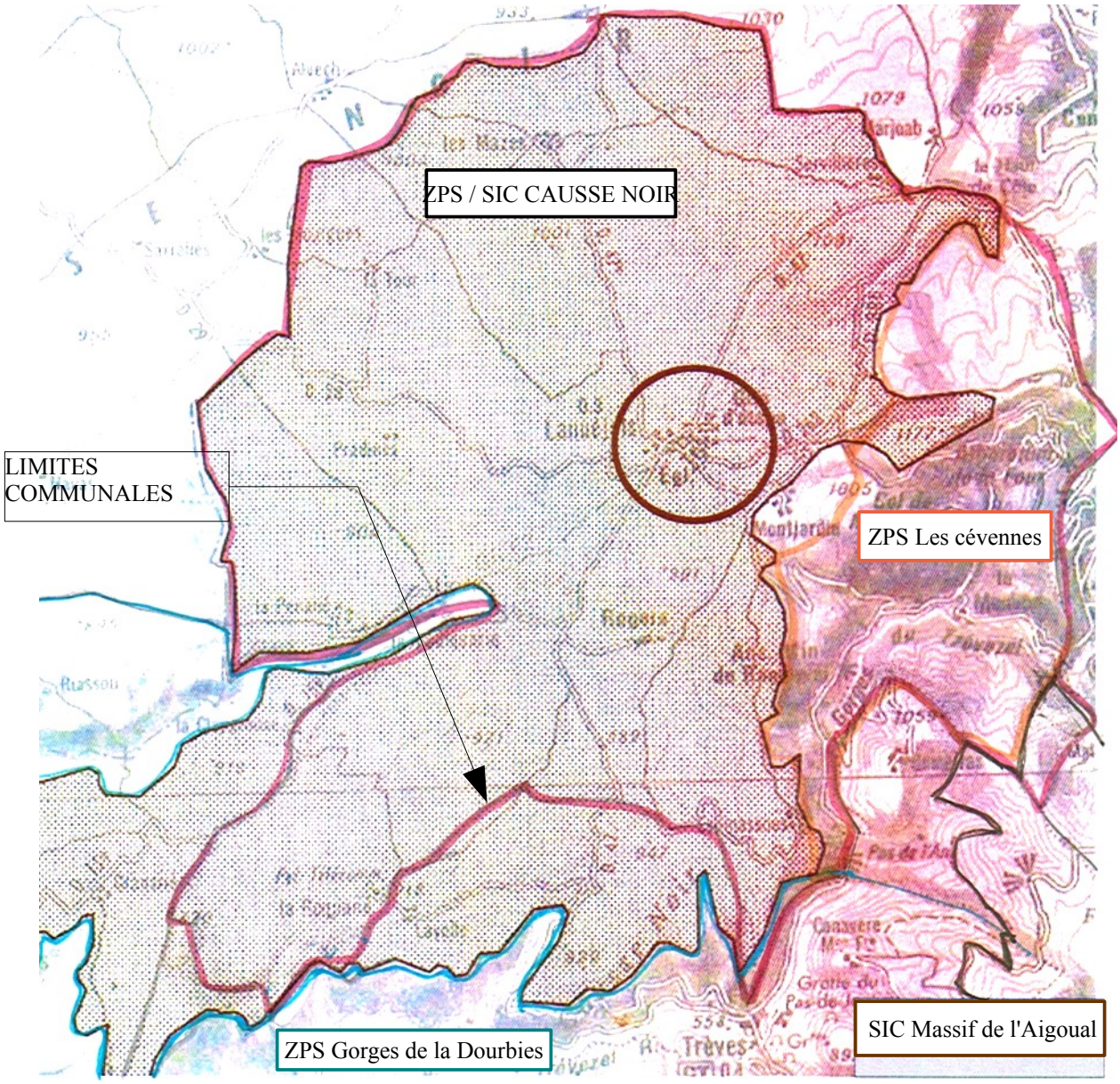
ZPS / SIC CAUSSE NOIR
LIMITES COMMUNALES
ZPS Les cévennes
ZPS Gorges de la Dourbies
SIC Massif de l'Aigoual

5. UNITES PAYSAGERES

Le territoire de Lanuéjols comporte trois grandes unités paysagères :

LE CAUSSE NOIR

Le Causse Noir est localisé sur toute la partie Nord et ouest de la commune : le grand **plateau calcaire jurassique** assez élevé (900m) est délimité au sud et sud est par les gorges profondes du Trévezel.
Le paysage végétal qui le caractérise est profondément marqué par la vie pastorale et la sylviculture . L'espace est traversé par de nombreux chemins et sentiers.
Ce **vaste milieu ouvert**, très peu cultivé ou urbanisé, constitue une entité paysagère original : **pelouses rases** sur de grandes surfaces**, vaste espaces désertiques et vallonnés**, paysages uniformes dolomitique, architecture vernaculaire.
La zone est intéressante en tant que **réservoir très riche et diversifié pour la faune et la flore** (présence d'espèces rares).
Enfin le Causse Noir présente un **intérêt sur les plans géologiques, géomorphologiques et archéologiques.**

LES GORGES DU TREVEZEL

les gorges profondes du Trévezel,(entre 200 et 300m en moyenne) sont situées au Sud Est de la commune, entre Causse Noir et Causse Bégon. Creusées dans le calcaire, elles abritent de **nombreuses grottes**.
Les versants escarpés boisés contrastent avec les plateaux périphériques.
La végétation est composée de taillis et futaies de chênes pubescents, de hêtres et de pins noirs. L'intérêt de cette zone est paysager (**canyon, rivière d'eau pure et cascades, versants boisés, formations dolomitiques**..) et écologique : floristique et faunistique (les escarpements rocheux **abritent de nombreux oiseaux rares et à protéger**).

LE MASSIF DE L'AIGOUAL

A l'est de la Commune, le Massif de l'Aigoual et de la Montagne du Lingas forment un **ensemble granitique** homogène **largement reboisé à la fin du XIXème** (pins sapins, mélèzes, épicéas).
Au Nord Ouest de la commune des pentes douces soudent le massif au vaste pays calcaire du Causse.
Les hêtraies épargnées par la déforestation du siècle dernier, comporte des arbres plusieurs fois centenaires et sont témoins de la forêts climacique primitive.
La forêt constitue un habitat privilégié pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux (oiseaux rares, chauves souris protégées, le cerf, le cheuvreuil..)

Délimitation des trois grandes unités paysagères

Echelle 1/50 000°

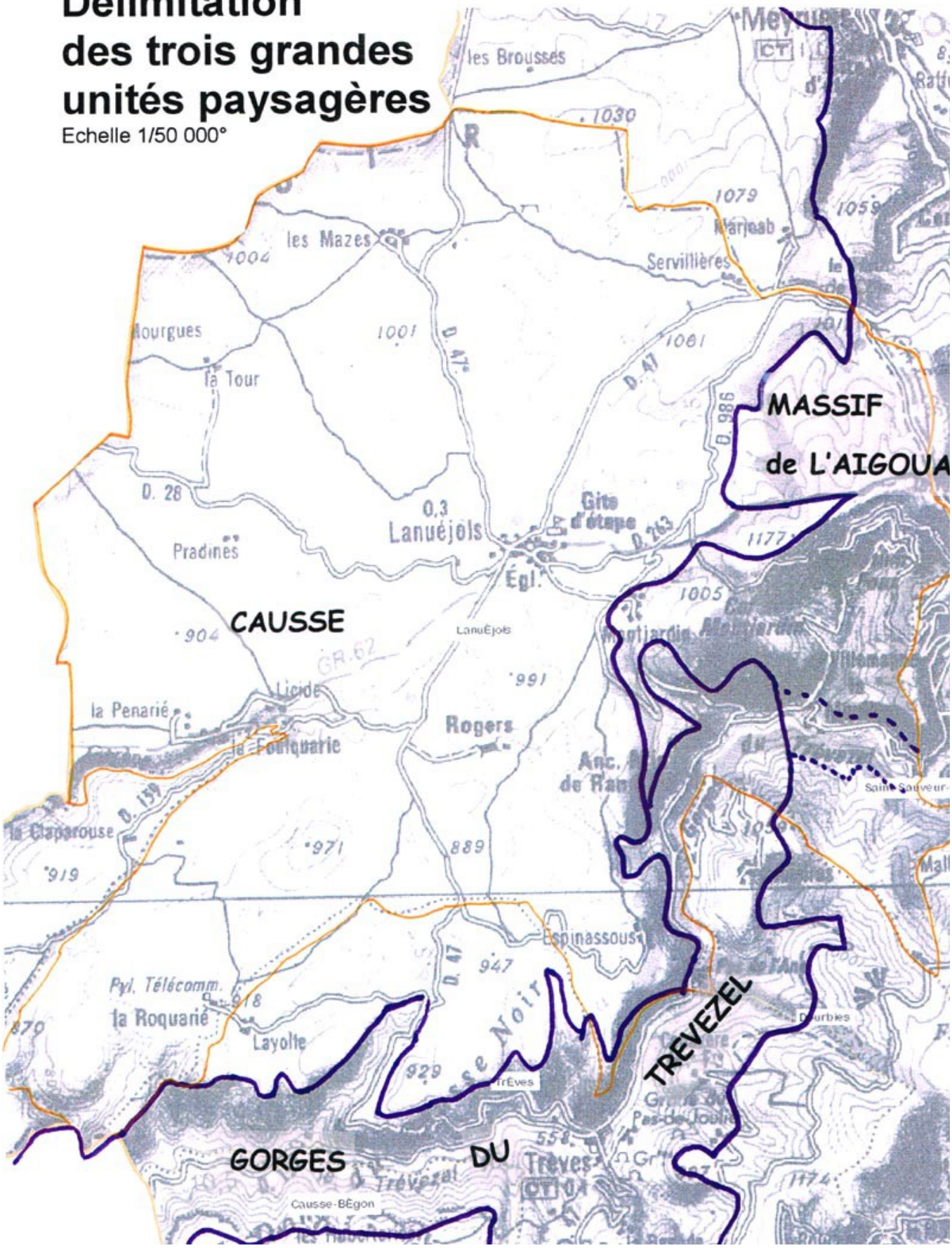

6, DES ESPACES NATURELS

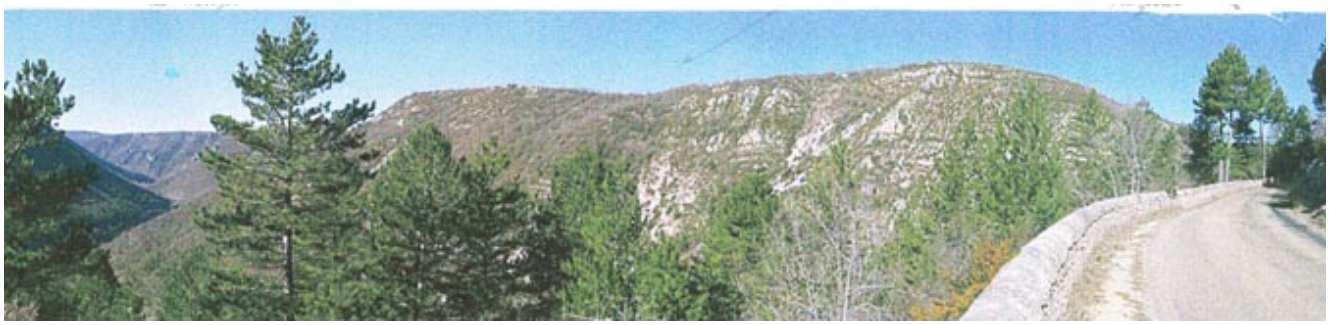

FACONNES PAR L'HOMME

La Forêt

Zone centrale du parc National des Cévennes

Entretien et exploitation forestière

Le Causse

Zone de Pâturage,

enclos de pierre sèche autour du hameau des Maze

Les Gorges

Zone de pâturage le long du « Trévezel »

Des sites exceptionnels d'un point de vue pittoresque et scientifique.

Le site de l'Aven Noir et ses abords sur les communes de Nant (Aveyron), Revens, Lanuéjols et Trèves, a fait l'objet d'un **classement** (décret du 30 août 2012 publié au journal officiel du 1er septembre 2012).

L'Aven Noir est une cavité de très grande dimension, avec un puit de 40m, une dizaine de kilomètre de galeries topographiée , considéré comme un haut lieu de la spéléologie. Il témoigne du gigantesque travail de l'eau et le développement très important de la karstification.

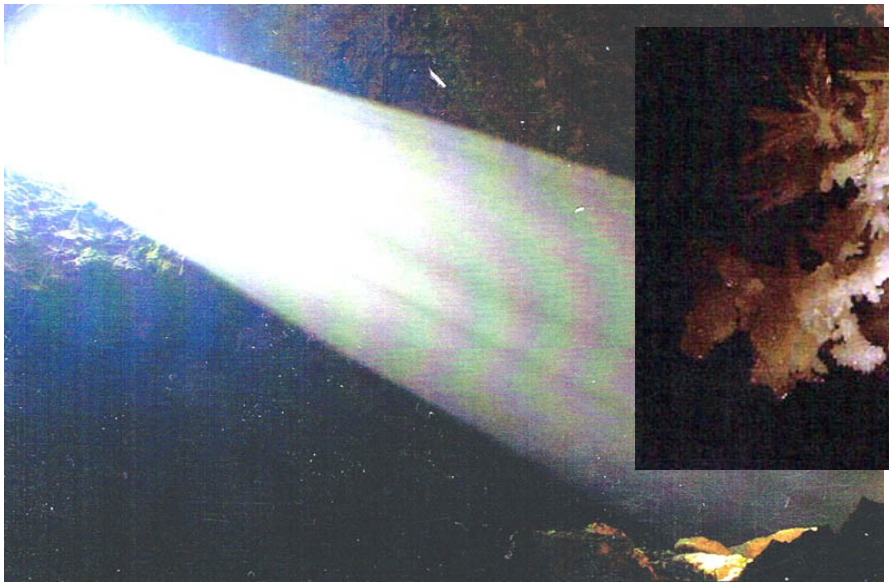

7. LES ESPACES AGRICOLES

Couvrent environ 4800ha sur le Causse

Elevage de bisons,

Extrêmité Sud Ouest de la Commune

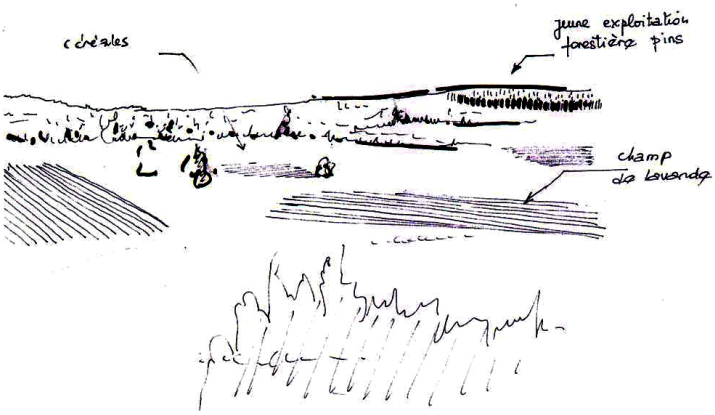

Des cultures originales

au Nord de la commune

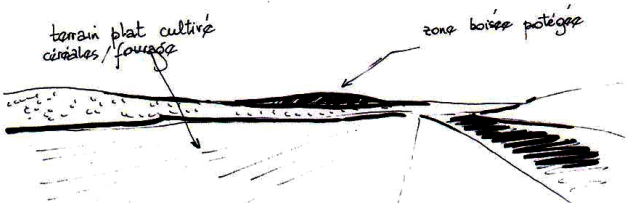

Céréales / fourrage

pour l'élevage de brebis

Les terrains Plats sont ensemencés